

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULOU D MAMMERIDE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES



Mémoire en vue de l'obtention
Du diplôme de master
En science économique, option Banque et Marché Financière

THEME

**Les politiques industrielles en Algérie entre la crise
financière et le regain d'intérêt des nouvelles stratégies
industrielles**

Présenté par :

**Mr. DAHOUMANE Hafidh
Mr. HAMITOUCHE Karim**

Encadré par :

**Mr. BATACHE Abderrahmane
Co-encadreur:**

Mr. M'ZYENE

Djamel

Jury de soutenance :

Président : DOUAR Brahim, Maitre de conférence B
Encadreur : BATACHE Abderrahmane, Rapporteur
Examineur 1: KHOUDJA Mourad, Maitre-assistant A

Promotion : 2016/2017

SOMMAIRE

Introduction générale	1
Chapitre 1 : Généralités sur l'industrie et la politique industrielle	4
Introduction	4
Section 1 : L'industrie	4
Section 2 : La politique industrielle	5
Conclusion	16
Chapitre 2 : Etude historique des politiques industrielles en Algérie	18
Introduction	18
Section 1 : La domination du secteur public durant la période allant de 1962 à 1985 ...18	
Section 2 : Sortir de l'économie dirigée : 1986 – 2006	29
Conclusion	58
Chapitre 3 : L'échec prévisible de la nouvelle politique industrielle	60
Introduction	60
Section 1 : La stratégie industrielle de 2007 et 2009	60
Section 2 : La NSI disparaît des priorités gouvernementales sur fond de crise financière internationale et de réforme constitutionnelle	70
Section 3 : Relancer le secteur industriel algérien (les propositions)	71
Conclusion	77
Conclusion générale	78
Références bibliographiques	79
Liste des tableaux, figures	82
Liste des abréviations	83
Table des matières	84

Introduction générale

Après son indépendance, l'Algérie a lancé de grands projets économiques pour mettre en place une assise industrielle dense. Cependant, en dépit des réalisations importantes (routes, autoroutes, universités, usines, etc.), qui ont été réalisées, l'économie algérienne, passant par divers stades de turbulences, n'arrive toujours pas à trouver ses repères et à tirer les leçons des échecs précédents. La politique de développement industrielle pour laquelle l'Algérie a opté le lendemain dans cette période (les industries industrialisantes) a été restructurée plusieurs fois avant d'arriver à l'état actuel. Les étapes sont nombreuses et les résultats de ces réformes sont distincts. Car l'industrie a commencé à perdre sa place dans l'économie depuis la fin des années 1970 puisque l'économie algérienne repose essentiellement sur l'industrie comme locomotive de développement économique et sociale.

Dans les années 1980, l'économie algérienne a connu des difficultés importantes. En effet, le contre-choc pétrolier de 1986 a porté un coup dur à une économie quasiment rentière, c'est la période des plans anti-pénurie et de stabilisation.

Aux débuts des années 1990, après la fin du monopole public sous la pression du FMI, l'économie algérienne est engagée depuis d'une décennie dans un processus de réformes économiques, toujours en cours, et cela dans un contexte mondialisé, voire même globale, fort complexe, d'une manière générale, ces réformes marquent le passage d'une économie administrée à une économie de marché. Les mécanismes de cette transition se mettent en place progressivement et à des rythmes qui ne sont pas toujours réguliers.

Dans ces conditions, il est absolument indispensable de penser à préparer l'avenir de l'Algérie après le pétrole, Par la recherche d'autres revenus hors hydrocarbure des ressources alternatives renouvelables. Pour cela, les planificateurs algériens ont opté pour le modèle soviétique d'industrialisation, mettant à l'écart d'autres logiques stratégiques.

De ce qui précède, notre travail s'agit de répondre à la question suivante : **Pourquoi l'Algérie n'a pas pu et su réussir sa politique industrielle malgré les énormes sommes injectées pour sa relance durant la période 1962-2009 ?**

De cette question principale découle quatre interrogations :

1. Qu'est-ce que l'industrie ?

2. Qu'est-ce que la politique industrielle ? et quelles sont ses objectifs ?
3. Quelles sont les principales mutations qu'a connues la politique industrielle ?
4. Enfin, pourquoi l'Algérie, n'a pas réussi son industrialisation ?

NB. Pour des raisons de manques d'études portant sur la nouvelle politique industrielle, malgré la consistance de cette dernière ces dernières années, on n'a pas pu pousser l'analyse plus loin (1962-2009).

Objectifs de la recherche

À travers ce travail, nous allons essayer de présenter avec précision les étapes principales qu'a connues la politique industrielle en Algérie, cette politique qui n'est en fait qu'un aspect de la politique économique en général, il s'agit de présenter le parcours à travers lequel est passé le projet de la politique industrielle depuis son commencement.

Méthodologie du travail

Dans notre travail, nous avons adopté une méthodologie de travail basée sur une étude historique des politiques industrielles de l'Algérie depuis son indépendance jusqu'à l'année 2009. Pour cela, nous avons puisé dans différents ouvrages, articles et revues pour pouvoir accomplir notre travail avec succès.

La structuration du mémoire

Notre travail de recherche se décompose en trois chapitres, le premier chapitre porte sur les notions : l'industrie et la politique industrielle.

Le deuxième chapitre porte sur une étude historique des politiques industrielles en Algérie depuis la domination de secteur public (1962-1985) à la sortie de l'économie dirigée (1986-2006).

Le troisième chapitre porte sur la présentation de la nouvelle stratégie industrielle à partir de 2007, sa disparition des priorités gouvernementale en 2008 et les propositions pour relancer le secteur industriel.

Difficultés rencontrées au cours de l'étude

Concernant les entraves rencontrées, nous avons : la difficulté d'accès à l'information, ainsi, le fait que la problématique concerne l'économie algérienne qui est pleine de contradictions.

Chapitre I

Généralités sur l'industrie et la politique industrielle

CHAPITRE 1 : GENERALITES SUR L'INDUSTRIE ET LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

Introduction

Il est vraiment important de savoir c'est quoi la politique industrielle qui est un élément essentiel dans notre travail de recherche, et nous ne pouvons pas parler de la politique industrielle sans faire un rappel de ce qu'est en fait l'industrie qui est une stratégie de développement accélérée dans laquelle la technologie joue un rôle centrale. Il en a découlé la conviction que le développement industriel nécessite des entreprises de grandes tailles ainsi que l'introduction de technologies modernes.

Section 1. L'industrie

I. Définition

La théorie économique orthodoxe (appelée « néoclassique ») n'a appréhendé que tardivement le problème de l'industrialisation et ses stratégies industrielles. En fait, c'est par la transformation progressive de la théorie des marchés à partir des années 1950, que l'on est arrivé à développer le concept de l'industrie.¹

L'industrie peut être définie comme un ensemble de firmes en concurrence, produisant des biens ou services étroitement substituables, offerts sur un même marché². L'industrie à l'instar de la firme, est restée bien longtemps un concept téléologique, un concept sans définition précise puisqu'il ne présentait d'intérêt que par l'utilisation qui en était faite.

L'industrie peut être aussi définie comme un système productif constitué d'un ensemble suffisamment homogène d'activités de production interdépendantes, conduites par des acteurs – les firmes – ayant des logiques d'action individualisées³. « L'industrie » en ce sens, ne comprend donc pas uniquement les activités de transformation : on a des « industries de services », et, de nos jours, des « industries agricoles » (et extractives, dans le secteur primaire).

¹Pierre André JULIEN et Michel MARCHESNAY, « Economie et stratégie industrielle »,Economica,1997

² Jean Pierre ANGELIER « Economie industrielle », éléments de méthode,édit.O.P.U.1993,p.33.

³ Pierre André JULIEN et Michel MARCHESNAY, op.cit,P.45.

Historiquement le mot « industrie » vient du vieux français (cf. l'adjectif « industriel ») et l'entrepreneur en industrie à fini, au cours de la révolution industrielle, par se confondre avec les activités manufacturières, puis plus largement, les activités de transformation. Le mot « industrie », utilisé notamment par Alfred Marshall au début du siècle, fait référence à la conception large du domaine d'activité.

II. Les bases de constitution d'une industrie

Les bases de regroupement pour constituer une « industrie » sont fort nombreuses. Les principales sont :

- Les produits et activités fortement substituables entre eux, à un niveau horizontal. Les stratégies de diversification, d'innovation, de commercialisation, etc. sont importantes
- Les produits et activités fortement connectés entre eux au sein d'un « ensemble » ou d'un « système » productif. L'industrie automobile peut, par exemple, ne comprendre que les constructeurs, ou, au contraire, inclure les équipements, les concessionnaires, etc. les stratégies d'intégration et de quasi intégration sont ici importantes.
- Le besoin fondamentalement satisfait, impliquant un regroupement d'activités technologiquement très distinctes, et des acteurs à différents niveaux des ensembles productifs. Ajoutant que chaque industrie peut être divisée en petits ensembles d'entreprises.

Section 2. La politique industrielle

I. Définition

Le terme comme la pratique de la politique industrielle sont aujourd'hui universels. En fait, le terme de la politique industrielle recouvre des réalités très différentes, l'approche la plus courante, en la matière que l'on retrouve dans le langage et les études des organisations internationales, consiste à définir la politique industrielle comme un ensemble plus au moins diversifié de mesures, c'est-à-dire d'action des pouvoirs publics (ou d'une autorité décentralisée ou d'une instance régionale ou supranationale) sur le fonctionnement des entreprises.

Mais cette approche, très instrumentale, ne s'intéresse ni aux objectifs ; il ne s'agit d'une manière ou d'une autre que d'aider les entreprises, ni aux cibles ; les mesures sont pas nécessairement mais le plus souvent sélectives, ni réellement aux modalités d'intervention des pouvoirs publics.

Nous définirons par conséquent la politique industrielle comme un ensemble de mesures explicites et sélectives (avec ou sans dimension financière), prises par la puissance publique pour agir sur les structures et les comportements industriels nationaux ou s'exerçant sur le territoire national, en vue d'améliorer les performances industrielles, localisées et / ou générales. Cette politique ne se limite pas à des actions à sens unique ; elle suppose un mouvement interactif dissymétrique entre la puissance publique et les partenaires des activités de production⁴.

Or, l'observation des expériences françaises ou étrangères invite à voir dans la politique industrielle ; un ensemble d'orientations coordonnées par les pouvoirs publics, visant à agir sur les conditions de détermination des attitudes des agents (et / ou sur les attitudes elles-mêmes), de façon à atteindre des objectifs considérés comme important. Ces orientations se distinguent des mesures traditionnelles (politique monétaire, politique fiscale) qui pèsent sur les évolutions macroéconomiques⁵. La politique industrielle concerne l'activité productive, elle peut être étendue de manière plus au moins large et englober ou non, selon le cas, les activités minières ; l'eau, le gaz et l'électricité, les services, du moins celles aux entreprises ; une partie du transport, etc.

Par ailleurs, d'autres politiques ont ou peuvent avoir un impact, plus au moins important, sur le fonctionnement des entreprises (industrielles) : politique monétaire et du crédit, politique de formation, politique de change et commerciale, politique de recherche, etc. ces politiques dites de l'environnement des entreprises organisent, au profit des entreprises, la disponibilité des ressources et les conditions générales de fonctionnement qui sont requises par rapport à celles-ci, la politique industrielle a une action sélective et spécifique (aides aux chantiers navals ou à la sidérurgie)

⁴R. ARENA et L.BENZONI et J. DE BANDT et P.M. ROMANIE, « traité d'économie industrielle », édition, Economica, Paris, 1988. P. 841.

⁵Y. MORVAN, « fondement d'économie industrielle », édition, Economica, 2^e édition, Paris, 1991, P. 425.

II. Typologie des stratégies d'industrialisation

La stratégie algérienne d'industrialisation est passée par trois étapes :

II.1. La stratégie d'industrialisation par substitution d'importation et de remontée de filières

Le processus de substitution par importation peut se faire en fonction de deux logiques de fabrications : la première logique est d'octroyer la prédominance aux secteurs de biens de consommation. La deuxième logique est de donner l'importance aux secteurs des biens d'équipements, car les industries en amont sont souvent très capitalistiques. La finalité de la substitution par importation est d'atténuer la dépendance des pays sous-développés envers les importations des produits finis, la diversification de la production domestique, favoriser la formation de la main d'œuvre, l'achat des technologies modernes et enfin la diversification de la structure des exportations.⁶

Une portion non négligeable de la croissance du volume de production en Algérie est associée au processus de remplacement des importations des biens finaux par une fabrication nationale.⁷ La remontée de filière Selon le dictionnaire de sciences économiques et sociales est une stratégie consistant, à partir de la fabrication d'un produit donné, à développer progressivement sur le territoire national l'activité d'unités de production intervenant en amont de la production de ce produit, constituant de ce fait une filière de production composée d'activités productives complémentaires.

La stratégie de substitution est appliquée après la seconde guerre mondiale dans un grand nombre de pays en développement : Corée du Sud et Taiwan (au cours des années 1950), Egypte, Inde... Dans la plupart de ces pays, l'industrie progresse. Mais cette stratégie connaît plusieurs défaillances à partir des années 1960, nous avons : - Le protectionnisme atténue la concurrence et l'intensification entre entreprises peu productives et favorise l'inflation. - L'endettement extérieur qui s'amplifie à partir des années 1970 et le besoin en capitaux qui seront la résultante de la remontée de filières et comme conséquences la hausse du dollar et des taux d'intérêts.

⁶CHARIET Athmane, Mondialisation et stratégies industrielles : cas de l'Algérie, thèse de doctorat d'Etat, université MENOUIRI, Constantine, p 4, 2007.

⁷BENISSAD Mohammed el Hocine, Algérie, restructurations et réformes économiques (1980-1993), Ed O.P.U, p 135, 1994.

II.2. L'industrie par industrie industrialisante

L'industrie par industrie industrialisante est une finalité insurmontable. L'Inde de Nehru, l'Algérie de Boumediene, la Chine et les pays socialistes ont ouvert la voie (fin des années 1940). La création d'industries industrialisantes, c'est-à-dire d'une industrie lourde, est la condition première de la souveraineté industrielle recherchée. Il s'agit d'une représentation de développement qui privilégie les industries de base (sidérurgie, chimie de base) qui doivent produire un entrainement sur les industries aval. Le modèle d'industrialisation par les industries dites industrialisantes suit un cheminement exactement inverse du modèle précédent.

L'Algérie qui a opté pour cette voie d'industrialisation à partir de 1966, a privilégié la sidérurgie, avec le complexe d'Annaba, et la pétrochimie, à Arzew. La particularité de ce choix de modèle de développement de l'industrie réside dans le fait qu'il s'agit d'industries très coûteuses en investissement initial et dont la rentabilité financière ne peut être attendue qu'à un terme relativement long. En Algérie, la part de l'industrie dans le PIB passe de 38% en 1965 à 56% en 1981. Ce modèle de développement de l'industrie comporte des risques. Il s'agit de :

Le financement des investissements est basé sur l'exportation du gaz et/ou du pétrole. La baisse des cours du pétrole et du gaz en 1980 rend l'Algérie à l'endettement extérieur qui est conditionné par des taux d'intérêt et conditions drastiques, à titre d'exemple : Quand les pays étrangers vous prêtent de l'argent, il vous demande d'acheter de chez eux même si les prix d'achat sont supérieurs aux pays qui ne vous octroient pas de l'argent.

II.3. L'industrialisation extravertie par les exportations et l'alliance avec les entreprises multinationales

Deux modèles qui sont fondés sur l'industrialisation extravertie, par les exportations et l'alliance avec les entreprises multinationales qui sont les suivants : l'exportation de produits primaires était le premier modèle et l'exportation des produits manufacturiers était le deuxième modèle. Des fortunes diverses sont connues par ces deux modèles : MONTOUSSE en 2007 stipule que l'exportation de produits primaires n'a jamais incité l'industrialisation en avant (il y a pas du favoritisme pour l'industrialisation dans cette approche). Beaucoup de pays en développement ont osé baser leur développement sur l'exportation de produits primaires pour financer les investissements dans les industries et l'importation de biens d'équipement. Mais ça n'a pas été marché convenablement, car

l'exportation de produits primaires ne génère pas beaucoup d'argent qui seront injectés pour financer les investissements dans l'industrie et les importations de biens d'équipements. Les produits primaires non agricoles permettent le développement d'une industrie extractive dont les effets d'entraînement pouvaient impulser une industrialisation plus diversifiée.⁸

III. Les composantes et instruments de la politique industrielle

III.1. Les composantes d'une politique industrielle

Comme toute politique économique, une politique industrielle suppose la combinaison d'un certain nombre de composantes qui sont⁹ : des objectifs, des moyens et un modèle organisationnel.

III.1.1. Des objectifs stratégiques

Toute action se réfère explicitement ou implicitement, à un ou plusieurs objectifs. En matière de politique industrielle, elle est définie par un certain nombre d'objectifs spécifiques ou de cibles, qui en fait, si l'on parle d'une politique de développement industriel, ne peuvent être que des objectifs stratégiques, dans la mesure où, au-delà de la définition des objectifs, les pouvoirs publics interviennent, comme acteur, dans leur réalisation. La politique industrielle couvre donc de nombreux domaines qui sont considérés comme objectifs¹⁰:

- Subvention et transferts directs ;
- Efforts de réorganisation et restructuration dans lesquels les pouvoirs publics interviennent ;
- Approvisionnement public ;
- Aides à la recherche ;
- Aides aux régions dans lesquelles une industrie en déclin domine l'économie locale ;

⁸ EDWIGE DUBOS-PAILLARD, cours master 1, l'industrie dans les pays du tiers monde, p 24.

⁹R. ARENA et L. BENZONI et J.DE BANDT et P.M. ROMANIE, « traité d'économie industrielle », Edition, Economica, Paris, 1988, P. 245.

¹⁰A. DAVIE, « les politiques industrielles », 2^e Edition, Paris, 1989, P.P. (4,5).

- Projets d'infrastructures ayant pour but de promouvoir la demande et de réduire les coûts de production d'une firme particulière ;
- Politique de relance de la consommation destinée à soutenir l'activité industrielle ;
- Renforcement des barrières douanières pour protéger une industrie de la concurrence internationale ;
- Etablissement de services relativement centralisée pour rationaliser les politiques existantes et futures affectant les industries.

III.1.2. L'affectation des moyens

Il s'agit évidemment des moyens financiers, mais aussi de ressources humaines, c'est à dire des moyens administratifs et des compétences affectés à la mise en œuvre de la politique. Les diverses politiques industrielles ou mesures de politique industrielle ont des coûts très différents. La pratique montre que les moyens mis en œuvre dépendent de l'importance que l'on attache à telle ou telle forme de politique industrielle et d'une appréciation intuitive des exigences financières correspondantes, en fait les moyens affectés reflètent moins une telle rationalité.

La pratique montre aussi que l'on tend généralement à minimiser l'importance des autres moyens nécessaires, c'est à dire les ressources humaines et institutionnelles. Ceci provient sans doute du fait que les pouvoirs publics ne sont pas censés faire, mais donner. Alors que par définition ceci n'est pas conforme aux exigences d'une politique de développement industriel.

III.1.3. Un modèle organisationnel

Dans le sens le plus élémentaire, cela signifie qu'il n'y a pas de politique industrielle, tant que l'on n'a pas défini « le comment », c'est à dire la manière d'utiliser les moyens (un volume agrégé de moyens) à la réalisation des objectifs.

III.2. Les instruments de la politique industrielle

Les pouvoirs publics disposent en matière de politique industrielle de nombreux instruments, dont l'utilisation n'est pas exclusive et varie selon le degré de l'intervention publique. A un premier niveau, cette intervention peut simplement consister en des

mesures visant à améliorer la fluidité des marchés, notamment par une meilleure information des agents économiques.

Au delà, l'action des pouvoirs publics vise couramment à définir les règles du jeu du marché : elle (l'action) s'exprime alors par la normalisation des produits, la réglementation de l'activité industrielle afin de minimiser les couts sociaux externe de celle-ci (la pollution, par exemple), la politique de concurrence et la législation.

En fonction des objectifs de leur politique industrielle, qui peuvent être définis dans le cadre d'une planification souple, les pouvoirs publics peuvent également adopter des mesures initiatives, visant à modifier le comportement des agents économiques ou à orienter leurs décisions.

Les aides financières (subventions ou prêts bonifiés, aides publiques à l'exportation et à l'investissement productif) sont traditionnellement concentrées au profit des activités en difficultés ou de quelques groupes producteurs de biens d'équipement. Les instruments de la fiscalité (crédits d'impôts, baisse des taux, amortissement accéléré) et l'allègement des charges sociales permettent une intervention plus large et moins directive.

Les marchés publics entrent également dans cette catégorie de mesures, les commandes publiques assurent une régulation non négligeable de l'activité des entreprises.

L'intervention des pouvoirs publics peut passer par la gestion du secteur nationalisé, elle se fera plus directive par l'adoption de mesures contractuels, des avantages particuliers étant accordés aux entreprises qui s'engagent à réaliser les objectifs fixés.

Les pouvoirs publics peuvent enfin se substituer au marché par une politique de fixation autoritaire des prix ou de contingentement (répartition) de l'activité industrielle.

IV. Les différents types de politique industrielle¹¹

Cette typologie vise à différencier les politiques industrielles, selon la nature de l'intervention des pouvoirs publics, c'est à dire le type de fonctions qu'assument ces

¹¹DALI. Fatiha, thèse «Evolution et perspectives de la politique industriel en Algérie», p. 143, 2008.

derniers. De ce point de vue, nous pouvons distinguer quatre types de politique industrielle :

IV.1. Les politiques réglementaires

Les pouvoirs publics interviennent pour fixer les règles du jeu, veillant d'une part à imposer un certain ordre dans le fonctionnement du système industriel et d'autre part, à faire respecter un certain nombre de valeurs ou intérêts collectifs. Ceci recouvre deux sous-catégories distinctes de réglementations :

- Des réglementations techniques : Ce que l'on peut appeler les « poids et mesures », c'est à dire toute une série de normes techniques à respecter, pour des raisons de sécurité, de protection du consommateur, de sauvegarde de l'environnement, d'économie d'énergie, etc. Il est entendu que ces réglementations de nature technique peuvent avoir et ont souvent de fait d'autres finalités ou effets, par exemple de type protectionniste.

- Des règles de « police » : C'est à dire un ensemble de règles et mesures, ordonnant les relations entre les agents : les principes de détermination des salaires, etc. Les politiques industrielles, de type réglementaire, consistent donc à définir des « Règles de jeu » plus ou moins contraignantes et à veiller à leur application.

IV.2. Les politiques fonctionnelles

Ces politiques sont aussi sélectives et spécifiques, consistent à prendre en charge et à assumer tout ou partie des fonctions indispensable au bon fonctionnement du système industriel et qui, pour des raisons diverses, ne sont pas ou pas suffisamment assurées par les entreprises. Nous pensons ici à diverses fonctions spécifiques en matière de financement, de recherche industrielle, de formation professionnelle, de stockage, d'infrastructures de transport, de commerce, d'exportation, d'assurance, etc.

Le constat de l'absence ou de l'insuffisance de telle ou telle fonction peut conduire les pouvoirs publics soit à prendre eux même en charge l'exercice de cette fonction (par exemple, une formation professionnelle adaptée), soit inciter les agents (individuellement ou au niveau de regroupements professionnels), le cas échéant en leur

fournissant tout ou partie des moyens nécessaires, à exercer ou à mieux exercer cette fonction (par exemple, la recherche industrielle). Les pouvoirs publics interviennent donc de manière supplétive ou de manière incitative.

IV.3. Les politiques de transfert

Il s'agit en fait de transferts opérés par les pouvoirs publics au profit des entreprises. Ces dernières utilisent les ressources ainsi transférées en fonction de leurs objectifs particuliers et dans le cadre de leur logique propre. En d'autres termes, les pouvoirs publics n'interviennent pas dans le fonctionnement des entreprises et ne superpose pas aux objectifs et critères des entreprises d'autres objectifs stratégiques ou d'autres critères d'intérêt collectif. Ils se contentent donc d'accroître les ressources dont disposent les entreprises.

Les politiques de transfert se reconnaissent au fait que, dans leur application réelle elles sont sélectives de fait, ne visent que des objectifs très généraux, ne sont guère explicite quant à la manière d'atteindre les objectifs et ne comprennent guère de contrôle effectif sur l'utilisation des moyens transférés.

IV.4. Les politiques structurelles de développement industriel

Cette dernière catégorie qui seule, d'une certaine manière, mérite vraiment l'appellation de « politique industrielle » dans le plein sens du terme, recouvre des approches de politique industrielle caractérisée par :

- Un « volontarisme » très explicite visant à assurer la maîtrise nationale du développement industriel ;
- La définition d'un ensemble d'objectifs stratégiques ciblés ;
- Une rationalité de pleine ;
- Une action sur les structures visant à assurer l'organisation et les conditions de fonctionnement de sous-système productif.

V. Les dimensions des politiques industrielles

Cette typologie est élaborée en distinguant et combinant plusieurs dimensions des politiques industrielles. Nous distinguerons ici les finalités, les domaines, les formes et les instruments des politiques industrielles :

V.1. Les finalités

Si la politique industrielle vise à améliorer les structures et les comportements et par là, les performances industrielles, elle peut y parvenir, s'assigner diverses finalités :

- Répondre à la contrainte extérieure, c'est à dire mettre le système productif en état de gérer convenablement cette contrainte.
- Accroître les infrastructures. Les investissements publics dans les équipements routiers, ferroviaires, aériens, de même la formation des hommes et toute action d'aménagement du territoire font partie de la politique industrielle.
- Assurer les économies externes. Cette finalité est une des plus aisément invoquées pour justifier des actions de politique industrielle. Par exemple, le développement des sciences et des techniques, l'accès aux informations et à la technologie. Elle présente généralement des coûts sociaux inférieurs aux bénéfices qui en résultent. Les interventions publiques sont alors justifiées en dépit du caractère privé de l'appropriation d'une part des résultats de la recherche.
- Accroître la liquidité du capital. La question de la rigidité du capital investi reste au centre des problèmes de l'adaptation aux changements des conditions exogènes de la concurrence, comme aux changements structurels imposés par la crise.
- Favoriser l'exploitation d'économies d'échelle ; il peut en effet s'avérer difficile, pour des raisons de taille du marché ou structures concurrentielles, d'exploiter les économies d'échelle potentielles.
- Favoriser l'intégration et la cohérence des tissus productifs, afin qu'au travers de relations inter industrielles concurrentielles et coopératives puissent s'exercer des effets d'entraînement et de diffusion.
- Résoudre des problèmes ponctuels par actions au coup par coup. Quelle que soit l'efficacité de la prévision et de la planification, les puissances publiques sont amenées à agir pour faire face à des événements qui peuvent être cohérents avec les lois du marché mais qui sont inacceptables pour la collectivité.

V.2. Les domaines

Une fois posées les raisons de l'intervention publique, il faut déterminer les domaines sur lesquels celle-ci va s'appliquer. Ces domaines doivent être aisément identifiables et accessibles du point de vue du pouvoir politique concerné. Ils seront principalement les infrastructures, les équipements et programmes de formation, de recherche et de développement, les activités d'exportation, les investissements nouveaux et les actions de restructuration.

V.3. Les formes

Sont aussi diverses que les domaines d'intervention. La mise en œuvre de la politique industrielles devra s'appuyer sur certaines structures et prendre certaines formes parmi les plus fréquentes, nous mentionnerons : la réglementation de la concurrence et les différentes formes de la planification (plan sectoriel, textile, chaussures ou composants électroniques, grands projets nationaux, grands projets internationaux, nationalisations-dénationalisation ou aides aux restructurations et à la construction de « champions nationaux »).

V.4. Les instruments

Font apparaître un nouveau triptyque : celui de la politique fiscale – l'aide au crédit –, les subventions. Les comparaisons internationales font apparaître une très grande diversité dans ce domaine. Les interventions par la fiscalité sont davantage non sélectives et indolores. Toute personne qui investit, exporte ou fait de la R/D, obtiendra des dégrèvements fiscaux. Il n'apparaît aucune « dépense » dans les comptes nationaux.

Cette politique apparaît comme une prime à l'action : pour bénéficier d'un dégrèvement fiscal, il faut auparavant agir, investir ou exporter, faire des bénéfices. On aide les gagnants (sur le plan du profit). Les bonifications d'intérêt présentent une partie des caractéristiques qui précèdent. Elles induisent une dépense nette de la part des pouvoirs publics, mais représentent un montant marginal par rapport à l'ensemble des dépenses engagées.

La subvention enfin, est certainement la mesure la plus décriée aujourd'hui. Elle accumule les inconvénients d'être très visible, de « déresponsabiliser » les bénéficiaires,

d'inciter à l'élaboration de projets grandioses dont la rationalité économique n'est pas assurée.

Conclusion

Il nous apparaît clair dans ce chapitre après l'approche théorique de deux notions, l'industrie et la politique industrielle que ces dernières ne se séparent pas, c'est-à-dire l'une dépend de l'autre, pour cela, nous focalisons le deuxième chapitre sur l'historique des politiques industrielles en Algérie.

Chapitre II

Etude historique des politiques industrielles en Algérie

CHAPITRE 2. ETUDE HISTORIQUE DES POLITIQUES INDUSTRIELLE EN ALGERIE

Introduction

Durant les premières années de l'indépendance, l'économie algérienne se caractérisait par la désarticulation, l'extraversion et la domination. Le problème qui s'est vite posé est celui de savoir comment procéder à des changements de structures, à des transformations économiques majeures capables de sortir l'Algérie du sous-développement économique et social, En d'autres termes, quelle stratégie industrielle adopter en rapport avec le système industriel et les rapports de force mondiaux ? Pour quelle industrie faut-il opter ?

Dans ce chapitre, nous allons traiter l'étude historique des politiques industrielles en Algérie. Pour ce faire, nous avons scindé notre chapitre en deux sections : premièrement, la domination du secteur public durant la période allant de 1962 à 1985, et deuxièmement, comment sortir de l'économie dirigée durant la période allant de 1986 à 2006 ?

SECTION 1. La domination du secteur public durant la période allant de 1962 à 1985

Les pays dominés avaient une volonté de bâtir leurs pays après l'indépendance, érigeant une autonomie économique et suivre l'évolution de développement. Le choix d'allocation des ressources entre les branches industrielles était depuis l'indépendance donné comme priorités aux industries de bases ou bien industries industrialisantes. Allouer la ressource d'une manière optimale était une stratégie dont la politique industrielle a besoin. Le point le plus important qui a poussé les pays en voie de développement à opter pour cette stratégie d'industrialisation était la domination des entreprises étrangères qui exercent une pression sur les PED, pour mettre à l'écart cet obstacle, l'ETAT compte sur les entreprise publiques, seules ces dernières sont dans la possibilité qui va leur permettre de contrecarrer ces effets de dominations. Après le départ des dominants, les dirigeants algériens ont nationalisé les actifs qui sont auparavant appartiennent au côté algérien notamment dans l'agriculture et dans la petite industrie, avec le temps, ils ont décidé de mettre leurs mains sur les banques, les mines et les hydrocarbures. Le secteur privé prouve qu'il est incompatible de suivre le

processus d'industrialisation. Car l'investissement dans cette stratégie d'industrialisation est grand et l'ETAT a donné de la priorité au secteur public.¹²

I.1. La période de 1962 à 1966

Durant la période après 1962, l'Algérie est anéanti par la guerre de libération nationale, le pays a connu des retards énormes dans tous les domaines, la population est analphabète, la hausse du chômage. Les algériens sont engagés dans la démarche d'industrialisation pour développer l'économie du pays. Il s'est axé sur la restructuration sociale et économique, le passage du système capitaliste à un système socialiste.

La période de 1962 à 1966 est une phase centrale à l'industrialisation qui permet de mieux cerner la place dévolue à l'industrie. La délimitation de cette étape est de 1962, c'est-à-dire après l'indépendance jusqu'aux années 1966 qui est l'année avant la mise en place d'une économie planifiée.¹³ Parmi les entreprises publiques créées à cette époque, on peut citer les suivantes : la SONATRACH en 1963 dans le domaine des hydrocarbures dont la part dans la production pétrolière atteint 11,5% en 1966, la SNS en 1964 pour la sidérurgie, la SNTA en 1963 pour le tabac et les allumettes et la SOMEA pour la construction mécanique et aéronautique. Ces sociétés sont créées par décret ou par ordonnance (après le 19 juin 1965) et disposent d'un siège social à Alger, d'un objet social et d'un capital. Chaque société nationale dispose du monopole dans sa branche de production. Et quant au secteur privé, on peut l'expliquer de la façon suivante :

Le secteur privé est largement attentiste de 1962 à 1966, ce qui peut s'expliquer par la faiblesse du capital privé national et le manque de confiance des investisseurs étrangers.

Pour conclure, le secteur privé ne s'intègre pas dans le processus de production où il aurait pu jouer un rôle complémentaire au secteur public qui ne pouvait pas dans tous les cas assurer toutes les gammes de production industrielle. Les efforts d'investissement qui sont mis en œuvre dans le cadre du plan d'urgence restent modérés, le secteur industriel n'a aucune place de choix dans ces dépenses. Les données suivantes montrent les efforts effectués dans le cadre du plan d'urgence.

¹²M.O.OUSSALEM : « politique industrielle et mondialisation, les leçons de l'expérience algérienne », FSESG-UMMTO, p 13, 2009.

¹³ CHIGNIER Antoine, Séminaire Économie nationale du Monde Arabe, les politiques industrielles de l'Algérie contemporaine, le développement en faillite des relations entre l'ETAT et appareil de production dans une économie en développement, UNIVERSITÉ LYON 2, Institut d'Etudes Politiques de Lyon, 7 septembre 2009, p 12.

Tableau N° 1. L'investissement productif et improductif en millions de DA

Années	1963	1964	1965	1966	Totaux
Agriculture	60,8	147,9	98,2	338,2	645,7
Industrie	151	131,6	156,8	370,9	810,3
Total des Secteurs économiques et sociaux.	1179,2	1829,7	1562,7	2404,8	6976,4

Le secteur des exportations durant cette période n'est pas prospère (fiscalité pétrolière dérisoire et volume des vente) et cela est dû au plan de développement qui est conçu.¹⁴

Tableau N° 2. La structure des investissements : 1963-1966

Natures des investissements	1963	1964	1965	1966
L'investissement de l'ETAT	386	811	718	559
L'investissement des entreprises	2297	1497	1680	1623
- Secteur pétrolier	940	780	1070	1020
- Autres secteurs	1357	717	610	603
Investissement des ménages	30	20	10	10
Total	2713	2328	2408	2192

N.B : l'unité de mesure n'est pas donnée par l'auteur.

Source : A.BENCHENHOU : « planification et développement en Algérie 1962 à 1980 », Alger le 30 juillet 1980, page 20.

Deux forces économiques dans la structure des investissements qui interviennent au cours de cette période, d'un côté, les sociétés étrangères qui investissent dans le secteur des hydrocarbures, en raison des bénéfices financiers qu'ils tirent de ce secteur d'hydrocarbure et de l'autre côté l'ETAT algérien qui investit dans les secteurs hors hydrocarbures.

Le volume total des investissements a baissé durant la période 1963 à 1964, cela à cause du non investissement des entreprises, durant la période 1964 à 1965, les

¹⁴ Mohammed el Hocine BENISSAD, op.cit, p 44.

investissements augmentent dans le secteur pétrolier jusqu'à 1966. Le capital est atteint dans le secteur des hydrocarbures et les sociétés étrangères exportent de plus en plus leurs capitaux vers leurs pays d'origine. Ce qui provoque une entrave pour l'ETAT algérien de réaliser des investissements hors hydrocarbures en raison de la faiblesse de l'accumulation du capital dans le secteur hors hydrocarbure pour absence de moyens financiers, le manque de compétences et de ressources humaines qui peut lever des défis et de promouvoir les investissements, les investissements des sociétés multinationales baissent dans le secteur hors hydrocarbures, car il ya pas de rentrées d'argents importants.¹⁵

I.2. La période de 1966 à 1980

Cette période se caractérise par une industrialisation de toutes les directions. La stratégie d'industrialisation est passée durant cette période par l'élaboration de trois plans de développement dont l'industrialisation a eu sa part du leader. Ces plans sont les suivants : le premier plan triennal (1967 à 1969), le premier plan quadriennal (1970 à 1973) et le deuxième plan quadriennal de (1974 à 1977).Le développement industriel algérien de 1967 à 1969 est rythmé par les plans qui mettent en place une importante base industrielle. Le plan triennal 1967-1969 et les deux plans quadriennaux 1970-1973 et 1974-1977 vont concentrer 300 milliards de dinars d'investissements dans les industries, traduisant en actes la volonté de la Charte d'Alger de faire de l'industrialisation « en profondeur » le moteur de la croissance et du développement algérien. Ces investissements qui approchent annuellement 45% du PIB vont être rendus possibles par la nationalisation du secteur des hydrocarbures qui permettra de dégager un important capital public.¹⁶

Le début de la planification nous semble en effet être l'instant pivot qui fait entrer l'économie algérienne dans cette phase d'industrialisation tous azimuts, sous l'impulsion de l'État. Cette seconde phase où l'industrialisation ne connaît aucune remise en question et qui peut être considérée comme l'apogée de l'industrie publique.¹⁷

¹⁵ Farida BEKOUR « les modes de modernisation des entreprises publiques algériennes : les stratégies de redéploiement », thèse de doctorat sciences, UMMTO, FSESG, 2011,2012, p.p. 68, 69.

¹⁶Chignier ANTOINE, op.cit, p 15.

¹⁷Chignier ANTOINE, op.cit, p 12.

I.2.1 Durant la période du premier plan triennal (1967 à 1969)

Le but de ce plan est de préparer les administrations à fournir des efforts pour le développement, sa finalité essentielle est de mettre en œuvre la stratégie de développement à long terme à travers l'application de supports techniques et institutionnels.

Le premier plan triennal

Le premier plan triennal est souvent appelé du pré-plan, il représente un effort d'adaptation des structures économiques et administrative du pays. Selon ce plan, les différentes branches de l'économie dévoilent leurs différends et leur perspective de développement ; sur la base des dossiers ainsi constitués, est élaboré un programme d'investissement réalisable en 3 ans. Le professeur Bobrowski a dit que ce plan est réaliste.¹⁸

Tableau N° 3. Le plan triennal de 1967 à 1969

Secteurs	En millions de DA	Pourcentage
Industrie	5400	48,73%
Agriculture	1869	16,87%
Infrastructure	1537	13,87%
Education	1039	9,38%
Autres secteurs	1236	11,15%
Total	11081	100%

Source : BRULE J.C et fontaine J, L'Algérie ; volontarisme étatique et aménagement du territoire, OPU, Alger, 1986, page144.¹⁹

D'après le tableau, le plan triennal a consacré une part de 48.73 pour l'industrie avec un taux de 48.73% d'investissement dans la pétrochimie, la sidérurgie, les hydrocarbures, le tabac et les allumettes, la construction mécanique et aéronautique. Le lien vertical entre les différentes branches de l'industrie et l'intégration de l'agriculture dans l'industrie. La concentration sur le rôle de l'industrie en la rendant le moteur essentiel pour les autres activités administratives était les buts de ce premier plan triennal.

¹⁸ Mohammed el Hocine BENISSAD, op.cit, p 45.

¹⁹ Brule J.C et FONTAINE J. l'Algérie ; volontarisme étatique et aménagement du territoire, Alger, 1986, p 144.

I.2.2 Durant la période du premier plan quadriennal (1970 à 1973)

Durant la période du premier plan quadriennal, la révolution agraire est mise en œuvre pour redécouper le secteur privé national, instaurer des coopératives de production et de service et permettre à la paysannerie de participer aux fruits du progrès économique et social. En même temps, on prend conscience de l'importance du développement de l'agriculture qui continue à être un réservoir de main d'œuvre pour assurer une croissance harmonieuse de l'économie.²⁰ Selon M.E. BENISSAD, l'industrie continue à avoir la part du lion dans l'investissement global. La prépondérance de l'industrie de base de 86% durant 1970 à 1973, mais la façon avec laquelle ces investissements sont réalisés a induit les entreprises étatiques dans des embarras qui ont du poids jusqu'à nos jours.²¹

Tableau N° 4. Le premier plan quadriennal :

Les secteurs	En millions de DA	pourcentage
Industrie	12400	44,7%
Agriculture	4140	14,8%
Infrastructure	2307	8,3%
Education	3310	11,9
Autres secteurs	5583	20,7%
Total	22740	100%

Source : BRULE J.C et fontaine J, l'Algérie ; volontarisme étatique et aménagement du territoire, OPU, Alger, 1986, page 144.²²

12400 millions de DA sont consacrés à l'industrie, soit 44.7% de la totalité qui a été investit dans le premier plan quadriennal, la pétrochimie, la part réservée aux infrastructures est de 8.3%, un taux qui est faible en raison des raisons inconnus. L'investissement dans l'éducation est aussi un taux faible en raison du manque des enseignants et des formateurs durant cette période.

²⁰ Mohammed el Hocine BENISSAD, op.cit, p 75.

²¹ Farida BEKOUR, op.cit, p 69.

²² BRULE J.C et fontaine J, op.cit, p 144.

I.2.3 Durant Le deuxième plan quadriennal (1974 à 1977)

Durant la période de 1974 à 1977, l'industrie a toujours eu la part du lion dans l'investissement global avec une domination de l'industrie de base d'environ de 88%. Ce plan est caractérisé par l'accès facile de nos entreprises aux marchés internationaux pour l'importation des technologies et des approvisionnements qui leurs reviennent très chers.²³ Cinq branches (les hydrocarbures, la sidérurgie, les matériaux de construction, l'équipement électrique et la construction mécanique) accaparent 72% de l'investissement industriel public de 1974 à 1976 et 75% en 1977. En 1977 sur un montant total d'investissement public de 43 milliards de DA, environ 75% sont consacrés a l'industrie.

Tableau N° 5. Investissements en millions DA, Plan 1974-1977

Secteur	Montant	Part	1978
Agriculture	12005	10,9%	6082
Industrie	48000	43,4%	24217
Infrastructure	15521	14%	7812
Education	9947	9%	5022
Autres secteurs	24784	22,7%	12667
Total	110217	100%	55800

43,4% dans le deuxième plan quadriennal contre 44.7% dans le premier et 48.73 dans le plan triennal. Ce qui explique un net recul de l'ETAT de l'industrie vers les autres secteurs en orientant les ressources dont dispose le pays vers l'électroménager, textile, et l'agroalimentaire ou de biens intermédiaires alimentant l'industrie de la construction et l'hydraulique.

²³ Farida BEKOUR, op.cit, p.p. 70, 71.

Tableau N° 6. Investissement public en 1977, en milliards de DA

Années	1974	1975	1976	1977
Investissement total	-	-	-	43
Investissement industriel	8,1	13,7	15,7	25,6
Dont :				
Hydrocarbure	3,5	4,8	6,2	12,3
Sidérurgie (SNS)	1,1	2,1	1,9	2,4
Matériaux de construction mécanique (SONACOME) et équipement électrique (SONELEC).	0,9	1,4	1	2,2

Source : Mohammed ELHOCINE BENISSAD, page 47, économie du développement de l'Algérie.²⁴

Ces plans élaborés par les responsables algériens étaient entravés par des contraintes, la rareté de la main d'œuvre qualifiée, démographie galopante, faible dimension, épargne spontané insuffisant en raison des conditions qui ligotent l'Algérie de la France, le retard technologique, manque du charisme des dirigeants algériens en l'occurrence ils sont toujours influencés par les personnes avec lesquelles ils travaillent.²⁵ Au cours de l'année 1978, même si il ya pas de plans, mais les dirigeants de l'Algérie indépendante se préoccupent de l'investissement public, pour eux, environ 56 milliards DA doivent être injectées pour continuer à réaliser les programmes antérieurs. Trois finalités sont fixées : faire le bilan de réalisation des deux plans quadriennaux 1970-1973 et 1974-1977, contrôler le degré de réalisation de ces deux plans et les déviations par rapport aux objectifs planifiés et enfin libérer les entreprises des programmes précédents pour leurs permettre de mieux affronter la période planifiée future. Les retards de réalisation ne sont pas oubliés en Algérie du fait que les programmes du projet d'investissement du premier plan quadriennal sont achevés en 1977.²⁶

²⁴ Mohammed el Hocine BENISSAD, op.cit, p 47.

²⁵ Mohammed el Hocine BENISSAD, ibid. p 65.

²⁶ Mohammed el Hocine BENISSAD, ibid. p.p. 47, 48.

I.3. La période de 1980 à 1985

De 1979 à 1980, les recettes extérieures ont connu une croissance de plus de 50% et les avoirs en devise gonflent de 1.8 à 3.4 milliards de dollars²⁷, mais cette situation ne dure pas. En 1982 surgissent les pressions à la baisse du prix mondial du pétrole brut, ce qui a engendré une baisse des recettes du pétrole et les produits pétroliers raffinés que les ventes de gaz à l'Europe n'a pas pu compenser. De ce fait, les pouvoirs publics réduisent les investissements dont le taux est passé de 48% en 1978 à 31 % en 1985, comme l'indique le tableau suivant :

Tableau N° 07. Evolution du taux d'investissement (par rapport au PIB)

Année	Taux d'investissement %
1977	44.1
1978	48.4
1979	39.3
1980	33.8
1981	30.5
1982	34.4
1983	34.4
1984	33.2
1985	31.8

Source : Ministère de l'industrie et de la promotion de l'investissement

Le secteur des infrastructures économiques (routes, barrages etc....) consomme l'essentiel des budgets d'investissement au détriment des branches de production. C'est ainsi que la stratégie de développement pour laquelle l'Etat a opté en 1979 induit l'inertie des entreprises publiques et le ralentissement de la croissance (comme l'indique le tableau ci après), amplifié par la déstabilisation du tissu économique en raison des différentes restructurations.

²⁷ Mohammed el Hocine BENISSAD, 1994.

Tableau N°08.La structure de la croissance du PIB (%)

Secteurs	1974-1979	1979-1985
Agriculture	8.6	4.3
Industrie manufacturière	13.5	8.2
Echangeable	11.4	6.7
Hydrocarbures	3.2	-1.3
Construction .service	16.3	5.7
PIB	8.5	3.8

Source : Ministère de l'industrie et de la promotion de l'investissement

I.3.1.La restructuration organique

L'une des caractéristiques saillantes des entreprises publiques est, jusqu'aux années 80, le gigantisme en raison du rôle qu'elles jouaient dans l'accumulation du capital aux dépens de l'effort de production. C'est ainsi que l'Etat procède au découpage des sociétés nationales en se basant sur le principe de spécialisation (production, distribution ...) ce qui a engendré un affaiblissement des liaisons économiques et un manque de cohérence macroéconomique.

I.3.2. La restructuration financière

En raison des déséquilibres financiers et l'échec des plans d'assainissement, l'Etat convient de reconstituer le capital des entreprises nationales consommé par les déficits successifs. Cette opération consistait à transformer la dette à long terme à l'égard du trésor en dotations définitives par un simple jeu d'écriture comptable, quant à la dette bancaire, elle a été rééchelonnée. En contrepartie, les entreprises devaient dégager un autofinancement, mais les coûts de production alourdis par les charges salariales et une forte sous-utilisation des capacités de production n'ont pas permis aux entreprises de dégager des cash flows. L'absence de capacité d'autofinancement, le manque d'intrants et une sous production ont mis les entreprises dans de grandes difficultés, ce qui a incité

les pouvoirs publics à proclamer la nécessité de l'autonomie des entreprises et la réhabilitation du secteur privé.

C'est donc vers le début des années 80 que l'infléchissement de la politique industrielle est confirmée à travers la part de l'industrie dans les plans de développement ; sur un total de 250 milliards de dinars du premier plan quinquennal (80-84), seulement 63 milliards ont été affectés à l'industrie, soit 25% du budget total. Au deuxième plan quinquennal, la part de l'industrie a encore connu une baisse ; sur les 550 milliards de dinars, seulement 51 milliards ont été affectés à l'industrie, soit 9% du budget. A cette période, la problématique du rôle de l'entreprise privée et de la propriété privée des moyens de production s'est posée. En effet, la désindustrialisation qui devient incontournable, l'ajustement structurel et les restrictions budgétaires ont poussé l'Etat à mettre en place des instruments pour réhabiliter le secteur privé. L'entreprise privée est donc perçue comme un nouveau vecteur de croissance, générateur d'emploi et moteur de progrès socio-économique. C'est ainsi que l'Etat modifie son comportement en passant d'un Etat investisseur à un Etat incitateur, et pour compenser le déclin du secteur public, il tente de redynamiser le secteur privé.

Certes, la phase de construction témoigne d'un certain essor de l'économie algérienne à travers son industrie, bien que les signes de désagrégation aient commencé vers la fin de cette période, en raison du changement des conjonctures internes et externes. Dès le début des années 80, l'industrie devrait connaître des ajustements lui permettant de se redéployer sur des bases solides, malheureusement, cela n'a pas été le cas. Les décisions prises concernant les entreprises avaient des objectifs purement politiques qui n'obéissaient à aucune rationalité économique. Les groupes dirigeants de l'époque avaient un seul objectif, celui de maintenir leur pouvoir et assurer leur promotion à travers une étatisation de l'économie (F.Yachir1996). L'efficacité des entreprises publiques était loin des préoccupations des pouvoirs publics (M.E.H Bennisad, 1994), des décennies durant, les chefs d'entreprises n'ont pu prendre aucune initiative autre que celle de sauvegarder le fonctionnement minimum de l'appareil de production. C'est ainsi que le secteur industriel entre en phase de récession.

SECTION 2. Sortir de l'économie dirigée 1986 - 2006

La seconde période de notre étude historique porte sur la période de désindustrialisation. L'économie algérienne en crise, grevée par la dette, minée par les pénuries menace la stabilité politique du régime. L'industrie publique se révèle un poids pour l'État qui n'a plus les moyens de subventionner un secteur qui n'est toujours pas parvenu à dégager des capacités d'autofinancement. La crise impose des réformes qui mettent fin au monopole industriel public et à la place centrale de l'industrie dans le développement algérien. Le développement n'est d'ailleurs plus à l'ordre du jour. Dans un premier temps, une politique de privatisation formelle est mise en place, dans la continuité des restructurations du début des années 80. Cette première phase démontre que le manque de résultat de l'entreprise publique est avant tout considéré comme un problème de gestion et de management. La seconde phase commence en 1994 lorsque l'Algérie tombe en cessation de paiement. Des politiques de privatisations sont alors imposées par le FMI. La caractéristique du plan d'ajustement structurel est qu'il est largement exogène, il impose donc une rupture avec toutes les politiques menées jusqu'alors. La troisième phase commence avec la fin de la conditionnalité du FMI en 1998 et l'élection du Président Bouteflika. Cette période de stabilisation dénote les hésitations concernant la place du secteur industriel, et l'organisation de l'économie en général. Les politiques mises en place peuvent même paraître contradictoires, mêlant plan de privatisation et regain du contrôle de l'État sur le secteur public. Nous arrêterons cette phase, et notre étude historique de l'industrie algérienne, en 2006, année au cours de laquelle les prémices d'un nouveau projet industriel commencent à naître.

I. La Période de 1986 à 1993 (Les tentatives de transition vers l'autonomie des entreprises publiques)

La chute du prix des hydrocarbures de 30\$ à 10\$ le baril suite au contre-choc pétrolier de 1986 et la crise de l'endettement qui provoque la fermeture progressive des marchés financiers internationaux à l'Algérie au cours de la décennie présente, vont révéler les faiblesses structurelles de l'économie algérienne. Le triple déséquilibre du Trésor, des entreprises publiques et de la balance des paiements provoque une crise qui va se traduire par la compression des importations qui chutent de 17% entre 1986 et 1989 par rapport à la période 1982-1985, la réduction des exportations de 32% dans la même période et le

ralentissement de l'investissement²⁸. La baisse des réserves de devises est tout d'abord un danger pour les rentes spéculatives qui dépendent principalement du marché administré et des licences d'importation donc du volume commercial. D'autre part, le seuil des besoins incompressibles étant rapidement atteint, la pénurie qui découle de cette crise se traduit rapidement par des troubles sociaux qui vont culminer au cours des événements d'octobre 1988, qui font 400 victimes civiles lors d'affrontement entre l'armée et des manifestants soutenus par une grève des travailleurs. Il devient évident que le système n'est plus viable et que des réformes sont nécessaires. La complexité des enjeux en présence se traduit par de nombreuses hésitations quant aux réformes à mener, l'objectif semblant être de conserver la paix sociale sans bouleverser complètement l'organisation du pouvoir. Ces volontés contradictoires apparaissent particulièrement dans le domaine institutionnel avec d'une part la réforme constitutionnelle de 1989 mise en œuvre par le Président Chadli Bendjedid qui met fin au Parti unique et supprime la référence au socialisme et d'autre part le coup d'État de l'Armée après les résultats des élections parlementaires de 1991 qui voient le Front Islamique du Salut plébiscité. Il en découle la « décennie noire » de guerre civile. Sur le plan économique, la réforme passe par la mise en place du régime d'autonomie du secteur public qui s'apparente à un désengagement apparent de l'État à travers un changement statutaire des entreprises publiques, la libéralisation des prix et la reconnaissance de la propriété privée. Ces modifications profondes vont bien évidemment toucher le secteur de l'industrie.

I.1. La diminution des recettes extérieures impose des mesures d'austérité

Pour comprendre l'impact du contre-choc pétrolier de 1986, il convient de rappeler le poids des hydrocarbures dans l'économie algérienne. En 1984, ces derniers représentent 43,4% des recettes budgétaires et 97,7% des ressources d'exportation. La dette extérieure pèse alors déjà 17,5 milliards de dollars²⁹. Avec la chute du cours du pétrole, le stock de la dette extérieure augmente de 41% entre 1985 et 1987, le service de la dette absorbe alors 78% des recettes d'exportation³⁰ tandis que la dépendance alimentaire du pays aux importations s'aggrave. L'économie algérienne fonctionne depuis l'indépendance grâce aux revenus de la rente pétrolière et de l'endettement extérieur lui-même favorisé par le gage que représente cette rente. Il en résulte un niveau d'endettement sans rapport avec les capacités réelles de

²⁸GOUMEZIANE Smaïl, *Le Mal Algérien: économie politique d'une transition inachevée, 1962-1994*, Paris, Fayard, 1994, p 117.

²⁹BLIN Louis, *L'Algérie du Sahara au Sahel*, Paris, l'Harmattan, 1990, p 273

³⁰SADI Nacer-Eddine, *La privatisation des entreprises publiques en Algérie : objectifs, modalités et enjeux*, l'harmattan, 2005, p 41

remboursement du pays. Les industries « industrialisantes » ayant échoué à mettre en place un secteur hors hydrocarbures autonome, la rente-dette demeure la principale source de financement de l'économie algérienne. Malgré les restructurations du début des années 1980, l'industrie algérienne n'est pas prête à endurer la concurrence internationale et ne peut donc occuper une place importante dans les exportations. Comme le remarque A. Bouyacoub : « la transformation de l'entreprise importatrice en un agent capable d'exporter nécessite un redéploiement industriel important et donc des investissements importants. » Or l'État n'a plus les moyens de réaliser ces investissements et n'a visiblement pas atteint cet objectif alors qu'il en avait les moyens. Ne pouvant désormais plus financer les investissements massifs qui avaient maintenu l'industrie au cours des années précédentes, l'État doit trouver un autre moteur capable de rééquilibrer les indicateurs macro-économiques. Selon Y Benabdallah, « la crise de 1986 peut s'interpréter comme le début d'une phase dépressive du cycle de la rente durant laquelle il est devenu de plus en plus difficile de faire face au problème du transfert tout en continuant à assurer le financement nécessaire à la constitution d'un système productif³¹ ». Le service de la dette et les importations non compressibles absorbant l'essentiel des recettes d'exportation, l'Algérie met en place un certain nombre de mesures d'austérité de son propre chef afin d'éviter une situation où l'ajustement structurel serait imposé par les institutions internationales. Le rééquilibrage des comptes du Trésor se traduit par la réduction puis la suppression des prêts d'investissement qui représentaient encore 25 milliards de DA en 1985. La diminution des investissements qui ne représentent plus que 15% du PIB en 1990 a un effet négatif sur la production, le PIB est en récession de 2,2% en 1993. Les salaires sont bloqués et le nombre d'embauches diminue dans le secteur public ce qui fait bondir le taux de chômage de 8 points pour atteindre 24,4% de la population active en 1993. L'industrie publique n'a plus vocation à être le moteur de la croissance algérienne. La faillite de la gestion socialiste des entreprises est consommée et se traduit par la « privatisation formelle » des entreprises publiques et des mesures permettant la mise en place d'un secteur productif privé.

I.2. L'autonomie du secteur publique

La privatisation formelle des entreprises publiques est instituée par la loi de 1988 dite d'orientation sur l'Entreprise Publique Economique (EPE). Il s'agit en réalité de la privatisation des formes de gestion puisque l'État reste propriétaire des EPE par le biais de

³¹ BENABDALLAH Y., économie rentière et surendettement. Spécificités de l'algeriandisease, sous la dir. de René Sandretto, th. doct. : gestion : lyon 2 : 1999, p. 572

fonds de participation. Il s'agit de distinguer les propriétés commerciales de l'État et leur gestion. Pour ce faire, les entreprises publiques deviennent des sociétés par action, soumises au régime de commercialité, dont le capital social est détenu à 100% par l'État et huit fonds de participations spécialisés créés pour gérer chaque branche d'activité. Les entreprises les plus déstructurées sont exclues en attendant un assainissement financier

Tableau N° 09 : Répartition des EPE entre les huit fonds de participation³²

Répartition des entreprises publiques économiques entre les huit fonds de participation (agents fiduciaires de l'Etat)

Fonds de participation mis en place (par branches d'activités)	Portefeuille détenu par chacun des fonds (nombre d'entreprises)
Agroalimentaire	41
Mines hydraulique hydrocarbure	41
Biens d'équipement	31
Construction	84
Chimie pétrochimie pharmacie	24
Electronique informatique télécommunications	18
Industries diverses	22
Services	82
Nombre total d'entreprises affectées aux huit fonds	343

Source : SADI Nacer-Eddine, op. cit., p 52

Cette réforme change le statut juridique de l'entreprise publique en lui donnant une personnalité morale distincte de l'État. Les EPE disposent également de l'autonomie financière. L'État est propriétaire du capital des EPE mais transfère son droit de propriété aux fonds de participation. Les EPE sont complètement responsables de leurs activités, le contrôle de celles-ci relevant du conseil d'administration pour la gestion à moyen terme et de la direction générale pour le contrôle opérationnel. Les EPE sont donc déliées de la tutelle de l'État. Elles restent cependant soumises au contrôle partiel des Fonds de participation. Le conseil d'administration qui se compose de 9 à 12 membres est en effet en partie composé de représentants du Fond de participation et des entreprises actionnaires au prorata de leurs

³² SADI Nacer-Eddine, op. cit., p 52

participations financières, les autres membres représentant les travailleurs et les administrateurs statutaires. Le conseil d'administration a pour fonction de nommer le directeur général et d'adopter le plan d'entreprise trimestriel qui définit les orientations générales de la politique industrielle.

Il convient donc d'étudier la relation qui lie les Fonds de participation à l'État. Ils sont créés par décret, sur décision du Conseil des Ministres et sur proposition du Conseil National de la Planification et du Ministère des Finances. Chaque Fond de participation est doté d'un conseil d'administration dont les membres sont nommés par le gouvernement. Le conseil d'administration élit un Président Directeur Général qui est confirmé par décret. A travers les nominations, le gouvernement conserve donc une influence notable sur les EPE via les Fonds de participation. Le fond social des Fonds de participation est inaliénable puisque détenu en totalité par l'État. Ce qui peut être problématique comme le relève A. Brahimi puisque les EPE sous régime de commercialité courent le risque de liquidation en cas de faillite³³. Il en résulte que l'État doit intervenir pour compenser les déficits, soit par des subventions, soit par la création d'un fond de garantie, soit par un plan national de restructuration aboutissant à la dissolution de l'EPE. D'autre part, les Fonds de participation ne peuvent céder ou acquérir de capital qu'à d'autres Fonds de participation ou à des EPE. On peut donc conclure avec A. Brahimi que « ce qui semble avoir changé c'est seulement la forme d'intervention de l'État à travers les sociétés financières-écran que sont les fonds de participation ainsi que les fonds de garanties alimentés par les fonds, donc par l'État.» A partir du moment où l'État demeure une garantie financière, même de dernier ressort, l'autonomie financière des EPE n'est que formelle et leur gestion en tient évidemment compte. C'est pourquoi le processus d'autonomie de gestion conserve un aspect inachevé.

Les contre-performances enregistrés par le EPE de 1988 à 1993 en termes d'utilisation des capacités de production qui restent inférieure à 50% en moyenne et de participation aux exportations qui dépendent encore à plus de 96% des hydrocarbures sont cependant également liées à un certain nombre de facteurs exogènes à la nouvelle gestion du secteur public, tel l'instabilité politique, les pertes de changes liées à la dévaluation, le manque de ressources financières et un droit économique encore rigide³⁴.

³³BRAHIMI Abdelhamid., Stratégies de développement pour l'Algérie, Paris, Economica, p 304, 1992

³⁴ BOUZIDY A. in SADI Nacer-Eddine, op. cit., p 54

I.3. La libéralisation des prix

La loi de libéralisation des prix de juillet 1989 a deux objectifs principaux : d'une part affaiblir le marché parallèle, d'autre part permettre aux EPE de s'autofinancer afin de réduire la pénurie par une hausse de la production. Le système de compensation des prix fixés inférieurs aux coûts de production mis en place au début des années 1980 s'est révélé insuffisant et il faut donc que les EPE puissent s'assurer elles-mêmes un profit. La loi de 1989 institue un système de prix évolutifs s'articulant entre prix garantis (prix minimum protégeant les agriculteurs), prix plafonnés (fixés par l'administration et donnant accès à des compensations en cas de nécessité), prix à marge plafonnée (liberté du coût de production mais marges de production et de commercialisation fixées par l'administration) et prix déclarés (soumis au dépôt d'une fiche informative). Dans le domaine de l'industrie, l'objectif est de passer progressivement des prix plafonnés aux prix à marges plafonnées et enfin aux prix déclarés. En 1992, seul quatre produits sont encore soutenus par l'État : le lait, la farine, la semoule et le pain³⁵. La libéralisation des prix implique un fort risque inflationniste en l'absence de concurrence alors que les entreprises publiques sortent de 20 ans de monopole de branche et que le commerce extérieur a connu une organisation tout aussi monopolistique. Ces monopoles ont permis aux acteurs qui en ont bénéficié de développer un certain savoir-faire, des moyens matériels et une visibilité qui les maintient en situation de monopole même si celui-ci n'a plus d'origine juridique. Le contrôle de l'inflation qui passe de 6% en 1988 à 32% en 1992 a un coût pour l'économie nationale : la compression de la masse monétaire en circulation via la raréfaction du crédit, le relèvement des taux d'intérêt, la dépréciation du dinar et la fin des prêts d'investissement du Trésor. Si ces mesures se traduisent par une diminution des financements exogènes pour les entreprises, la rémunération des marges et des coûts de production permet cependant de capter près de 20 milliards de DA en 1991 qui s'évanouissaient auparavant sous forme de rentes spéculatives. La libéralisation des prix implique que le soutien des plus bas revenus doit devenir un soutien direct aux catégories sociales défavorisées et non plus un soutien par les prix. Cette transition est une opération complexe et l'augmentation des dépenses du fond de soutien de 58 milliards de DA en 1992 en l'absence de dispositif fiscal approprié explique en partie le retour du déficit budgétaire en 1992 et 1993.

³⁵ GOUMEZIANESmail, *Le Mal Algérien*, op.cit, p 117.

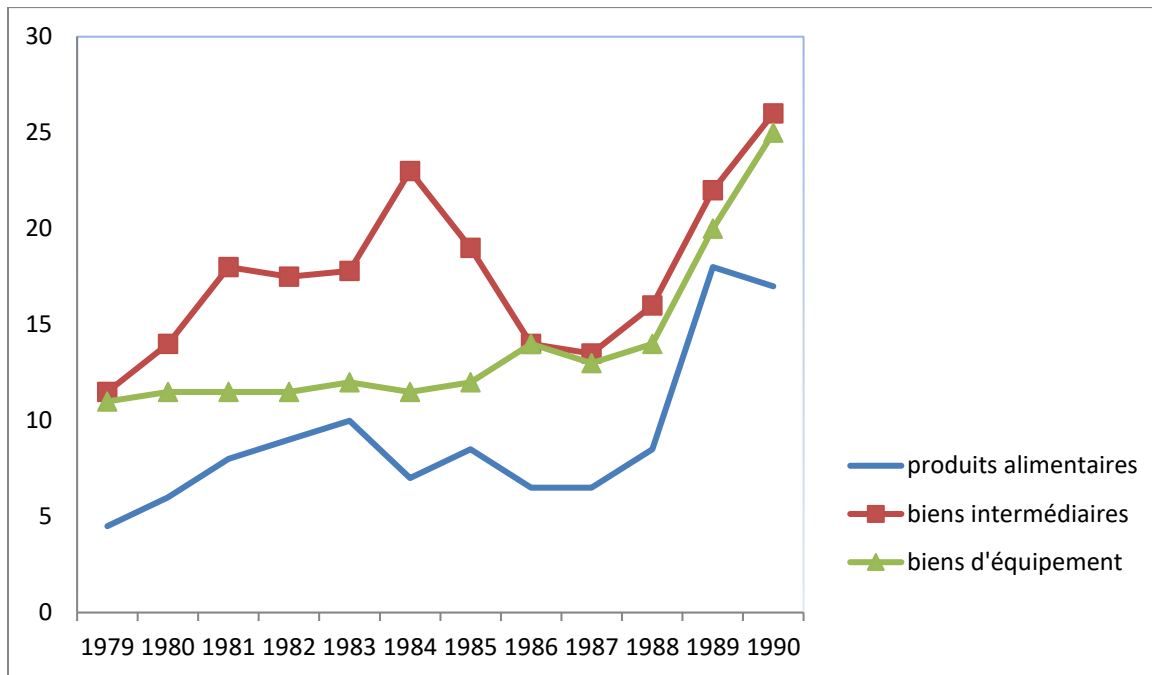
I.4. La mise en valeur de l'investissement privé

La Constitution de février 1989 apporte les premières garanties pour le capital privé. L'article 49 stipule en effet que « La propriété privée est garantie, le droit d'héritage est garanti. » et l'article 20 que « l'expropriation ne peut intervenir que dans le cadre de la loi. Elle donne lieu à une indemnité juste et équitable. » La Constitution établie également dans ses articles 17 et 18 la différence entre la propriété publique qui est un bien de la collectivité nationale tel le sous-sol, les eaux et les forêts, et le domaine privé de l'État. L'économie cesse donc d'être privatisée par l'État dans son intégralité. La Constitution est complétée par la loi de 1991 sur l'unicité du registre de commerce qui accorde un statut équivalent aux entreprises commerciales de l'État et aux entreprises commerciales privées, le registre de commerce étant établi par la justice et non par l'administration. La loi sur la monnaie et le crédit établit la libre circulation des dividendes, capitaux, revenus, intérêts et rentes des sociétés qui investissent en Algérie vers l'étranger. Enfin les banques d'État transformées en sociétés par actions ont désormais la liberté d'agir envers toute clientèle que celle-ci soit des particuliers, des entreprises publiques ou des entreprises privées. Ce décloisonnement des activités se double de la mise en concurrence du secteur bancaire avec l'autorisation de la création de banques privées, y compris des filiales de banques internationales. L'objectif de ces réformes est principalement d'attirer les capitaux étrangers sous forme d'investissements directs productifs afin de sortir de la situation d'importateur-emprunteur qui caractérise l'Algérie. Cependant l'instabilité du climat social et politique décourage la plupart des investisseurs à partir de 1991. Cette reconnaissance du capital privé se double d'un vaste transfert du patrimoine immobilier et foncier de l'État. En premier lieu, il s'agit de la vente du parc immobilier aux locataires. Ce patrimoine est alors très dégradé, les faibles charges locatives ne permettant pas aux régies d'État de l'entretenir. Le bas prix de cession du patrimoine, sans commune mesure avec le prix de l'immobilier sur le marché libre, va permettre la mise en place de rentes spéculatives qui vont gangréner durablement le marché de l'immobilier. En second lieu, l'État privatise les terres agricoles à partir de 1987 en réattribuant les terres issues des fermes d'États, ce qui prend un certain temps et permet toutes les dérives clientélistes au sein du processus d'attribution.

I.5. La politique d'importation anti-pénurie aggrave les déséquilibres

Alors que les recettes d'exportation se réduisent, les volumes d'importation augmentent considérablement à partir de 1987 comme on peut le constater dans le graphique suivant :

Figure 1. Importation par types de produits (1979-1990)³⁶



Source : GOUMEZIANE Smaïl, *Le Mal Algérien*, op. cit., p 119

On constate que les importations alimentaires dépassent pour la première fois les importations de biens d'équipement sur la période. Ceci traduit d'une part la diminution de la part d'investissements dans le secteur industriel et d'autre part l'effort important consenti pour lutter contre la pénurie alimentaire. Les importations courantes sont financées par le recours au crédit à court terme, ce qui réduit l'échéance de la dette et explique que le service de la dette double entre 1986 et 1989. Alors que le pays semble s'acheminer vers le rééchelonnement de sa dette en recourant aux tranches non conditionnées d'un prêt du FMI, la facture des importations devient de plus en plus insoutenable et les ventes anticipées de pétrole se multiplient atteignant 500 millions de dollars en 1993 et réduisant d'autant les recettes futures. Au cœur de la crise, la rente pétrolière semble être la seule force stabilisatrice

³⁶GOUMEZIANE Smaïl, *Le Mal Algérien*, op. cit., p 119

envisagée, quitte à en perdre une partie en vendant 25% d'Hassi Messaoud comme le prévoit le gouvernement Ghozoli³⁷.

Or, l'argent du pétrole a pour fonction de calmer le front social et de maintenir les réseaux spéculatifs dépendants du volume commercial. S. Goumeziane estime ainsi que les revenus parallèles dépassent les 110 milliards de DA en 1988. La spéculation s'aggrave considérablement avec l'autorisation en 1986 des importations dites « sans paiement », c'est à dire payées avec des devises acquises « hors Banque centrale ». Cette procédure dope les importations de 1 milliard de dollars directement issus du marché parallèle. Un contrôle effectué à l'échelle d'une wilaya en 1990 a ainsi permis d'identifier 30 « producteurs de matériaux de construction » qui ne disposaient d'aucune structure de production et se contentaient donc de revendre sur le marché parallèle les marchandises importées sans la moindre transformation. En février 1991, le monopole du commerce extérieur est aboli par le gouvernement réformateur de Mouloud Hammrouche sauf en ce qui concerne les « produits stratégiques » dont la liste est élargie à partir de 1992.

En conclusion, la période 1986-1993 se caractérise par les antagonismes entre les partisans de la réforme économique aboutissant à une économie de marché et ceux d'une nouvelle restructuration permettant de conserver les équilibres des pouvoirs préexistants. Si les fondamentaux de l'économie dirigée sont jetés à bas par un mouvement d'inflation législative, le modèle hérité demeure : développement des rentes spéculatives, recours à la rente pétrolière et à l'endettement pour le financement, irresponsabilité des entreprises publiques qui ne peuvent pas faire faillite, contrôle de l'État par le biais des nominations en cascades... Mais le système est entré dans une fuite en avant et ne parvient plus à assurer la cohésion sociale à travers la redistribution des richesses et la pénurie s'installe durablement. Si bien qu'en 1993, le pouvoir est placé entre les mains du Haut Comité d'État, c'est à dire de l'armée qui perd la neutralité et le prestige qu'elle avait acquis depuis l'Indépendance. Avec l'assassinat du président Boudiaf, la crise politique devient totale et l'Algérie entre en guerre civile. C'est dans ce contexte que l'industrie est censée se réformer alors qu'elle demeure encore le « pré carré » économique de l'État et qu'elle doit faire face à une situation totalement nouvelle de concurrence, de liberté de gestion et de maîtrise du processus de production, autant que cela soit possible dans une telle situation. Alors que le service de la dette atteint 93,4% des recettes d'exportation en 1994, l'Algérie tombe brutalement en état de

³⁷BRAHIMI. A., op. cit., p 348

cessation de paiement et doit se soumettre aux conditionnalités du FMI. Les tentatives de réformes indépendantes n'ont pas réussi à s'affranchir des inerties de l'économie nationale et la politique économique algérienne pour la première fois depuis l'Indépendance va être le fait de puissances extérieures.

II. La période de 1994 à 1997 (Les réformes sous la pression du FMI)

Alors que le pouvoir est toujours entre les mains du HCE présidé à partir de 1994 par Liamine Zeroual, l'Algérie tombe en cessation de paiement et doit négocier avec le FMI. Si des négociations secrètes avaient déjà été conduites en 1988, elles n'avaient pas totalement été respectées par l'État en ce qui concerne la libéralisation totale des prix et du change. Le climat est donc tendu entre le Fond, qui ne fait pas totalement confiance au gouvernement algérien d'autant plus que l'instabilité politique fait régulièrement valser les équipes gouvernementales, et les dirigeants algériens qui voient d'un mauvais œil l'ingérence étrangère que leur impose l'endettement. Le premier accord stand-by est cependant signé en mai 1994 et annonce la mise en place d'un Plan d'Ajustement Structurel (PAS) découlant de la conditionnalité du FMI et qui va marquer les réformes économiques de 1994 à 1998. Le FMI requiert en effet que le pays soit géré en bonne orthodoxie tendance « consensus de Washington », ce qui signifie selon les lois du marché autorégulateur. Si les controverses entre « intifahistes³⁸ » et « conservatistes » ne sont pas réglées, le Fond impose son consensus pendant 4 ans et le rééchelonnement de la dette. Le PAS se fixe comme objectif de réduire la dette extérieure et les déséquilibres financiers intérieurs. En ce qui concerne les conséquences sur l'industrie, on peut noter une nouvelle réforme du statut de l'entreprise publique, l'assainissement financier, les premières lois encadrant la privatisation et la réduction de l'activité industrielle. Toutes ces réformes visent à compresser le secteur industriel public qui est perçu comme une charge.

II.1. Des signes positifs au plan macroéconomique

Deux accords stand-by sont conclus entre 1994 et 1998. Le premier est conclu pour la période mai 1994-avril 1995, le second est un accord de crédit étalé sur 3 ans (22 mai 1995-21 mai 1998). Le premier accord est soutenu par un prêt du FMI de 1,03 milliards de dollars et le second par un crédit de 1,8 milliards de dollars. Ces prêts s'accompagnent de rééchelonnement de la dette auprès du Club de Paris en 1994 et 1995 pour 12 milliards de

³⁸ Partisans de l'intifah, c'est à dire de l'ouverture économique en référence à la politique mise en place en Egypte par le président Sadate à partir de 1971.

dollars et auprès du Club de Londres en 1996 pour 3,23 milliards de dollars. Ces rééchelonnements de plus de la moitié de la dette extérieure permettent de faire passer la durée de vie de la dette à 8 ans et de réduire le service de la dette à 47,1% des exportations en 1994 au lieu de 93,4%

La conditionnalité du Fond impose un certain nombre de mesures d'austérité budgétaire et monétaire visant à assainir les comptes publics et commerciaux. En 1994, le dinar perd 70% de sa valeur par rapport au dollar suite aux dévaluations d'avril et de septembre, la parité passant de 24 à 41 DA pour un dollar, elle atteint 60,6 dinars en décembre 1998³⁹, l'objectif étant de mettre en place la libre convertibilité du dinar en 1995. La rigueur budgétaire et le resserrement de la distribution du crédit permettent de réduire le ratio de liquidité de 84% en 1988 à 36% en 1996. Rigueur budgétaire, dévaluation et diminution du service de la dette redressent le solde budgétaire global qui redevient positif de 3% en 1996. La dépréciation du dinar et la compression de la demande intérieure jugulent l'inflation qui passe de 20,7% en 1993 à 6% en 1997. Le PIB renoue avec la croissance en 1997, celle-ci restant faible (1,2%)⁴⁰. Il convient cependant de remarquer que le PIB a chuté de plus de 12% de sa valeur entre 1993 et 1998 et que le PIB/habitant en dollars diminue de 1850 USD à 1621 USD sur la même période.

II.2. Les holdings publics remplacent les fonds de participation

Le désengagement de l'État dans la gestion des EPE entamé en 1988 se poursuit avec la promulgation de l'Ordonnance 95-25 du 25 septembre 1995 relative à la gestion des capitaux marchands de l'État. Celle-ci remplace les 8 Fonds de participation par 11 holdings publics nationaux organisés par filière industrielle et 5 holdings publics à vocation régionale jouissant en droit des attributs de la propriété. Cela se traduit en premier lieu par l'autonomie financière des EPE qui peuvent vendre des actifs physiques et financiers dans le cadre de leurs plans de redressement interne. En tant que propriétaires, les holdings sont les seuls interlocuteurs de l'EPE et sont en droit, indépendants des injonctions de l'administration centrale. Ils doivent donc pouvoir prendre des engagements clairs et durables vis-à-vis de leurs partenaires. Enfin, les objectifs fixés aux holdings portent sur la relance du développement et non pas sur la simple viabilité financière par compensation entre EPE. Les

³⁹ NAAS Abdelkrim, *Le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2003, p 248

⁴⁰ SADI Nacer-Eddine, *op. cit.*, p 50

entreprises destinées à la privatisation totale par transfert des actifs sont mises à part dans un holding spécifique.

La gestion de chaque holding est assurée par un directoire qui détient le pouvoir de gestion et un conseil de surveillance, le Conseil National aux Participations de l'État (CNPE), qui effectue le contrôle de cette gestion et détermine les grandes orientations stratégiques. Le CNPE est un conseil de surveillance unique pour tous les holdings, constitué des membres du Gouvernement et présidé par le chef du Gouvernement. Si les holdings disposent de plus de pouvoirs, le contrôle de l'État demeure direct. Les EPE sont soumises sans limitation au code du Commerce ce qui signifie que leur patrimoine est cessible et aliénable, ce qui traduit bien la vocation réelle des holdings qui est la privatisation à terme, éventuellement après restructuration et assainissement. En 1997, 411 EPE sont rattachées aux 11 holdings nationaux et 1321 entreprises publiques locales sont rattachées aux 5 holdings régionaux.

II.3. Les différentes formes de privatisation

L'Ordonnance 95-22 du 26 août 1995 relative à la privatisation des entreprises publiques marque l'acceptation de la privatisation consacrée par la loi. Cette acceptation est cependant contrainte par la conditionnalité du FMI qui fixe le bouclage des privatisations à fin 1999. Le concept de privatisation est polysémique et a souvent été synonyme d' « autonomie » en Algérie. On peut cependant admettre deux approches de la privatisation. La première, restrictive, consiste dans le transfert de la propriété d'entreprise du secteur public au secteur privé. La seconde, large, admet toutes les formes de délégation et de transfert de propriété ou de droit contractuel partiel ou total au secteur privé. En Algérie, la privatisation totale est rejetée par un grand nombre d'acteurs, celle-ci étant assimilée à un bradage du patrimoine national et à un facteur d'instabilité politique et sociale. Il n'est donc pas étonnant que le phénomène de privatisation ne soit observable en Algérie que dans son acceptation large. L'Ordonnance 95-22 confirme ce positionnement, en disposant que la privatisation désigne le transfert, au profit de personnes physiques ou morales de droit privé, de la propriété de tout ou partie des actifs corporels ou incorporels ou de tout ou partie du capital social d'une entreprise publique ou de la gestion de celle-ci. En l'absence de textes réglementaires organisant réellement les compétences des différentes institutions, le processus de privatisation ne se met réellement en place qu'à partir de 1996-1997. Les organes décisionnels spécifiques sont alors le Conseil National de Privatisation (CNP) et la Commission de Contrôle de Opérations de

Privatisation composés respectivement de 7 à 9 membres et de 5 membres⁴¹. Il faut également préciser que l'Ordonnance 97-22 du 19 mars 1997 modifie en partie la privatisation dite « complète » en abrogeant l'obligation faite aux acquéreurs de maintenir l'activité de l'entreprise d'État et en confirmant le CNP dans sa mission de privatisation que celle-ci soit totale ou partielle. Ce dernier point est cependant remis en cause par une résolution du CNP qui confie la privatisation partielle aux holdings. Il en résulte un manque de clarté sur les attributions de chaque institution qui débouche sur des conflits de compétences, ce qui contribue à la paralysie du processus de privatisation.

On peut, dès lors, considérer plusieurs types de privatisation au cours des années 1994-98. L'Ordonnance 95-22 autorise le recours aux mécanismes de la Bourse comme mode de privatisation. La Bourse de valeurs mobilière (BVM) instituée en 1993 tournait à vide jusque-là. Cependant, la loi de privatisation n'y changera pas grand-chose puisqu'elle ne gère que 3 titres en 1999 et que la portion de capital social cédé par entreprise n'excède pas 20%. L'ouverture du capital social de SIDER (sidérurgie) et de l'ENAD (détergents) a un résultat plus significatif puisqu'elles cèdent respectivement 70% et 60% de leur capital social à des firmes étrangères. Le mode de privatisation le plus performant est la cession d'actifs aux salariés après dissolution qui concerne 959 entreprises publiques dont 696 entreprises publiques locales. Les actifs cédés entraînent la création de 1774 sociétés salariées ce qui permet d'éviter la destruction totale des emplois (18% sont maintenus soit 125000 destructions d'emploi). L'opération n'est en revanche absolument pas rentable puisque la recette totale pour le Trésor public est de 21,8 milliards de dinars sur 20 ans, plus une dizaine de milliards de dinars sous formes d'enchères publiques soit 47% des coûts d'assainissement. Si cette opération provoque un engouement certain à ses débuts, elle aboutit à un échec quasi-total puisque les actes de propriété ne seront pas délivrés, empêchant l'immatriculation au registre du commerce et condamnant les sociétés de salariés à disparaître, tout au moins dans la clandestinité du secteur informel. Enfin en 1998, des appels d'offres nationaux et internationaux sont lancés pour 89 des 240 entreprises privatisables identifiées par l'Ordonnance 95-22, sans aboutir au moindre transfert. On peut donc conclure que le résultat des privatisations dans leur acceptation restrictive est assez faible.

En revanche, on peut observer un certain nombre de transformation du secteur public. Ainsi la plupart des entreprises publiques obtiennent l'autonomie de gestion et s'organisent

⁴¹Décrets exécutifs 96-104 et 96-105

sous la forme de sociétés par actions soumises au régime juridique de la commercialité. Un grand nombre de concessions sont mises en place dans le secteur minier. Enfin, des contrats d'association entre la SONATRACH et des firmes étrangères sont signés. Un dernier aspect de la privatisation au sens large qu'est la déréglementation sera abordé plus bas.

II.4. Restructuration, dissolution et assainissement

Bien que l'objectif affiché à terme soit désormais la privatisation de la plus grande partie du secteur public, l'État continue à consacrer une part importante de ses ressources à la restructuration et à l'assainissement financier du secteur public. Il faut dire qu'une partie du secteur est tellement déstructuré qu'il est impossible de trouver un repreneur en l'état. Les effets de la libéralisation des prix et du commerce extérieur en termes de concurrence ayant déjà été évoqués dans la sous-partie précédente, il convient d'étudier les évolutions des réformes dans leur dimension micro-économique. En termes d'assainissement financier du secteur public hors secteur bancaire, la période 1991-1999 a vu l'État déboursé plus de 130 milliards de dinars sous forme d'annulation des dettes à la BAD, 542 milliards de dinars sous forme de rachat des créances bancaires et 121 milliards de dinars sous forme de dotation en argent frais, soit un total de 800 milliards de dinars ce qui représente 30% du PIB de 1998.

La restructuration organique du secteur publique passe par la filialisation systématique des entités industrielles centrées sur leur métier de base en élaguant les fonctions secondaires (culturelles et sociales) par essaimage au profit des salariés, par cession d'actifs à des investisseurs externes ou reprise par l'État au titre de patrimoine public. Cet éclatement des combinats permet de mettre en place des structures dont la fonction identifiée est la production et qui peuvent être privatisées en tant que telles selon le modèle de Von Hirschhausen⁴². Cette restructuration passe également par un contrôle accru des entreprises assainies financièrement par les banques publiques à travers le dispositif Banque/Entreprise mis en place en 1997. Ce dispositif consacre 160 milliards de dinars à 206 entreprises afin de leur permettre de financer leurs plans de redressement industriel (PRI) à condition que les unités non viables soient fermées. Cette restructuration aboutit à la création de plus de 1000 filiales dont 250 dans le secteur de l'industrie et à la fermeture de 80 unités économiques.

Il convient de noter qu'un certain nombre de secteurs de l'industrie publique demeurent en déficit net d'exploitation en 1998, à savoir les ISMME qui affichent 16

⁴² HIRSCHHAUSEN, Du combinat socialiste à l'entreprise capitaliste, une analyse des réformes industrielles en Europe de l'Est, Paris, l'Harmattan, 1996, p 159

milliards de DA de déficit net d'exploitation, les textiles-confection pour 4,5 milliards de DA et les cuirs et chaussures pour 751 millions de DA⁴³. On en déduit donc que la restructuration n'a pas été menée à terme dans tous les secteurs.

II.5. La déréglementation permet la croissance de l'industrie privée

La déréglementation, ou privatisation par le bas, a permis l'émergence d'un secteur privé sans cesse croissant. Les deux catégories d'entreprises qui se développent le mieux sont les filiales d'entreprises étrangères et les entreprises privées créées ex-nihilo⁴⁴. Le code des investissements de 1993 a unifié les régimes d'investissement en mettant investisseurs publics et privés, nationaux et étrangers sur un pied d'égalité. Entre décembre 1993 et juin 1996, 1478 projets représentant un investissement global de près de 280 milliards de dinars et créant plus de 106000 emplois ont été enregistrés par l'Agence publique de promotion des investissements. Le secteur privé domine largement les secteurs des services et des travaux publics produisant respectivement 88% et 68% de la valeur ajoutée en 2002.

Le secteur privé se développe y compris dans l'industrie où les entreprises publiques étaient jusqu'à présent quasi-omniprésentes. Le cas le plus exemplaire est celui du secteur des hydrocarbures où les contrats d'association permettent au secteur privé - principalement des filiales de firmes étrangères - d'augmenter leur chiffre d'affaire de 1172% entre 1995 et 1998 passant de 2,2 milliards de dinars à 28 milliards de DA et produisant ainsi 4,40% de la valeur ajoutée du secteur le plus protégé d'Algérie. Dans les autres branches industrielles où la concurrence est désormais libre au regard de la loi, les prises de parts de marché sont encore plus importantes. De 1995 à 1998, la valeur ajoutée de l'industrie privée progresse dans tous les secteurs, sauf les ISMME globalement sinistrés, et gagne des parts de marché dans tous les secteurs face au secteur public : +109% dans les matériaux de construction pour atteindre 18,44% de la VA produite, +105% dans les textiles confection pour atteindre 65,05% de la VA produite, +95% dans les cuirs et chaussures pour atteindre 48% de la VA produite, entre 25 et 35% dans tous les autres secteurs à l'exception des ISMME où le secteur public produit encore 82% de la valeur ajoutée. Le fait le plus marquant est sans doute, qu'alors que le secteur industriel privé ne représente que 30% de la VA industrielle totale, il dépasse le secteur public en termes d'excédents nets d'exploitation cumulés progressant de 21,3 milliards de DA à 44,8 milliards de DA tandis que le secteur public régresse de 30,1 milliards

⁴³ ONS, Compte de production et compte d'exploitation par secteur d'activité et secteur juridique, 1998

⁴⁴ SADI Nacer-Eddine, op. cit., p 194

de DA à 28,6 milliards de DA entre 1995 et 1998. Quelles qu'en soient les raisons, le secteur industriel privé a donc réussi là où le secteur public continue d'échouer en 1998 : il dégagne de larges profits et croît rapidement dans un environnement concurrentiel⁴⁵. Cependant la déréglementation s'accompagne également d'un développement sans précédent du secteur informel dont le poids est estimé à 40% du PIB, entraînant un manque à gagner pour l'administration des impôts de 60 milliards de dinars en 1999⁴⁶.

II.6. L'industrie publique, première victime de l'ajustement

Le plan d'ajustement structurel a un coût économique, politique et social. L'industrie algérienne hors hydrocarbures est certainement l'un des secteurs les plus touchés par l'ajustement. Le taux de chômage national passe de 27% à 33% en 4 ans et 400 000 travailleurs sont licenciés pour causes économiques par le secteur public entre 1993 et 1998. L'investissement productif est divisé par deux au cours des années 1990 et tombe à 7% du PIB. Cela se traduit par une utilisation des capacités de production inférieure à 50% et la stagnation du secteur industriel. La croissance nominale cumulée du secteur industriel public entre 1995 et 1998 dépasse à peine 6%, ce qui est bien inférieur à l'inflation cumulée sur la même période. Pire encore, les excédents nets d'exploitation de l'industrie publique se réduisent considérablement (-22% pour les matériaux de construction, -15,59% pour l'industrie chimique, quand celle-ci ne devient pas déficitaire : -267% pour les ISMME qui passent de 9 milliards d'excédents à 16 milliards de déficit), ou les déficits s'aggravent (+130% de déficit pour les textiles confections et +178% de déficit pour les cuirs et chaussures). Seuls, l'industrie agroalimentaire, les bois lièges et papiers, les industries diverses parviennent à améliorer leur excédent net d'exploitation. Au final, l'ensemble du secteur industriel public hors hydrocarbures voit ses bénéfices nets d'exploitation diminuer de 4% en nominal⁴⁷. La restructuration n'aboutit donc pas à des gains de productivité notables. L'industrie publique domine encore largement le secteur industriel, ce qui peut sembler normal après 20 ans de monopole, cependant ses parts de marché diminuent. Le risque, selon N-E. Sadi, est que l'État n'arrive ni à la privatiser ni à la rendre compétitive et se retrouve en

⁴⁵ ONS, Compte de production et compte d'exploitation par secteur d'activité et secteur juridique, 1995 et 1998, comparatif par nos soins.

⁴⁶ GRIM Noredine, L'économie algérienne otage de la politique, Alger, Casbah Edition, 2004, p 103.

⁴⁷ ONS, Compte de production et compte d'exploitation par secteur d'activité et secteur juridique, 1995 et 1998, comparatif par nos soins

possession d'un vaste parc industriel endetté, sans part de marché, avec un outil de production obsolète et une masse de travailleurs dépassant les 300000 agents⁴⁸

En 1998, l'Algérie sort du PAS avec quelques améliorations de ses indicateurs macroéconomiques qui sont cependant dues tout autant au rehaussement du cours du pétrole et à l'abondante pluviométrie qui a dopé les exportations agricoles qu'au plan lui-même. En revanche, le rééchelonnement de la dette a réellement permis au pays de sortir d'une situation inextricable, et c'est bien sur cette base que le FMI a pu imposer des modifications profondes du modèle algérien. Un pas a été franchi vers le désengagement de l'État et le retour au modèle d'économie dirigée paraît impossible. Les partisans du libre marché semblent avoir remporté la partie, le secteur privé se développe bien et a dépassé pour la première fois le secteur public produisant 53,27 de la valeur ajoutée en 1998. Cependant, le coût social a été très élevé en termes d'emploi, de pouvoir d'achat et donc de consommation et les privatisations, au sens restrictif, sont un échec complet. Pour Nacer-Eddine Sadi, ces échecs sont les conséquences des « difficultés et contradictions de la période » : la guerre civile, les divergences politiques, le manque de clarté de certaines lois et la pression du FMI ont entraîné le blocage du processus de privatisation. Alors que l'accord avec le FMI touche à sa fin et que de nouvelles élections présidentielles se préparent après la démission de Zéroual, quels seront les choix des dirigeants algériens disposant désormais d'une certaine autonomie financière dans un contexte politique plus pacifié avec le FIS suite à l'entrée du MSP (ex Hamas) dans la coalition gouvernementale de 1997 dominée par le RND ?

III. Entre privatisation et regain du contrôle étatique 1998-2006

De 1998 à 2006, le régime se démilitarise avec l'élection d'un civil au poste de Président en avril 1999, bien que le soutien de l'armée à Abdelaziz Bouteflika ait provoqué le désistement de tous ses opposants. La situation politique se stabilise également avec la loi d'amnistie du 16 septembre 1999, la dissolution de l'AIS le premier janvier 2000, le déclin progressif du GIA et le référendum de réconciliation nationale de 2005 après la réélection de Bouteflika en 2004. Enfin la situation financière s'améliore, puisque le gouvernement entame des négociations en 2006 pour rembourser par anticipation la majeure partie de sa dette extérieure⁴⁹. Après l'épreuve de « la décennie noire », le pays semble désormais disposer d'une situation propice au développement économique grâce au cours élevé des

⁴⁸ SADI Nacer-Eddine, op. cit., p 197

⁴⁹ BLIDI Amel, « Remboursement par anticipation des dettes extérieures », El Watan, 19 septembre 2006.

hydrocarbures. La question est donc de savoir comment il se positionne par rapport à la voie du consensus de Washington ouverte par le PAS. Comment achever la transition économique après la déconstruction au cours des années 1990 du modèle qui prévalait depuis l'Indépendance ? La situation macroéconomique est stabilisée. Une nouvelle réforme du statut des entreprises publiques renforçant le contrôle de l'État est mise en place. Les privatisations se poursuivent avec difficultés. Le Gouvernement s'engage dans une politique de grands travaux qui permet la distribution de rentes spéculatives. Les hydrocarbures restent le moteur de l'accumulation de richesse en Algérie. Le secteur industriel se déstructure de plus en plus. Le secteur privé abandonné à lui-même souffre également de dysfonctionnements.

III.1. La stabilisation des grands indices macroéconomiques permet l'expansion budgétaire

Les ajustements structurels, le rééchelonnement de la dette et la hausse du cours du pétrole à partir de 1999 ont permis à l'Algérie de redresser la plupart des grands comptes nationaux et de renouer avec la croissance. Le PIB a presque triplé au cours de la période, passant de 2803 milliards de DA à 8460 milliards de DA en 2006, soit près de 120 milliards de dollars. La croissance réelle annuelle dépasse 5% à partir de 2003 alors que l'inflation moyenne évolue autour de 3% à partir de 2004 contre près de 30% en 1995. La dette extérieure est tombée à 4,7 milliards de dollars en décembre 2006 alors qu'elle était estimée à plus de 30 milliards de dollars en 1999. C'est entre 2005 et 2006 que la plus grande partie de la dette a été remboursée par anticipation puisqu'elle était évaluée à plus de 17 milliards de dollars en 2005⁵⁰. La balance commerciale dégage un excédent de 1927 milliards de DA contre 290 milliards en 1997 ce qui permet de stabiliser la balance des paiements, bien que le remboursement anticipé de la dette pèse sur la balance des capitaux déficitaires de plus de 12 milliards de dollars⁵¹. L'excédent commercial permet également de renouer avec une politique budgétaire expansionniste grâce aux réserves du Fond de Régulation des Recettes (FRR) qui gère les excédents de recettes fiscales liées au pétrole, les lois de finances étant établies sur la base d'un baril de pétrole à 19\$, et compense les déficits budgétaires. Les dépenses budgétaires de l'État passent ainsi de 1200 milliards de DA en 2000 à 2500 milliards de dinars en 2006 alors que les recettes n'ont progressées que de 1138 à 1835 milliards de DA. Cet accroissement budgétaire est donc principalement financé par les recettes

⁵⁰ Site Internet de l'ONS, Statistiques économiques 2001-2007, <http://www.ons.dz/-Statistiques-de-2001-a-2007-.html> [consulté novembre 2017]

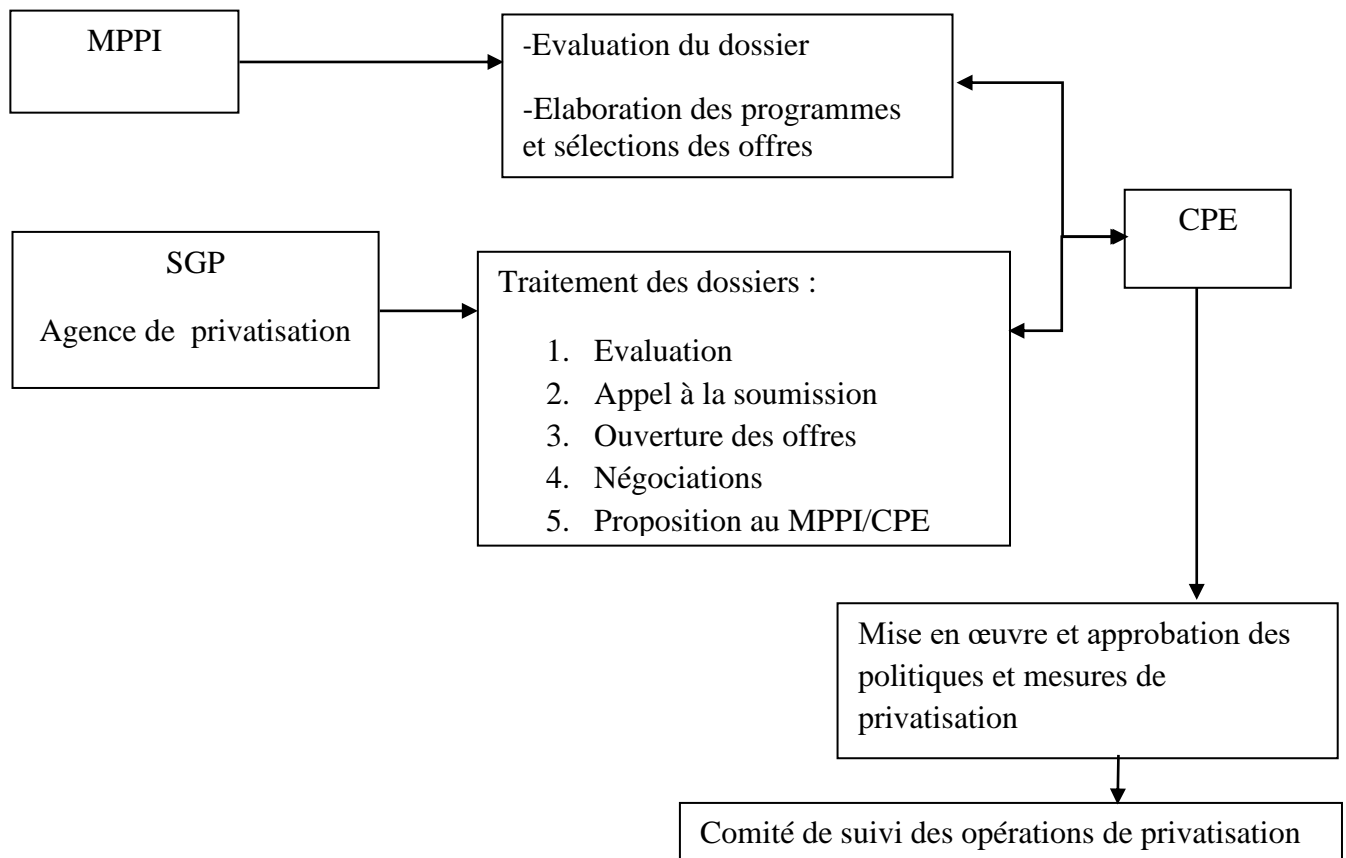
⁵¹ Site Internet de la Banque d'Algérie, Rapport de la Banque d'Algérie 2006, http://www.bank-of-algeria.dz/rapport_ba/chap_03_06.pdf [consulté novembre 2017]

d'hydrocarbure⁵². Les dépenses budgétaires sont principalement affectées aux infrastructures (autoroute Est-Ouest, aéroports, barrages...), au logement (1 million de logements prévus) et à l'amélioration des services publics d'après le Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance 2004-2009 estimé à 60 milliards de dollars. Les réserves de change ont atteint le niveau record de 78 milliards de dollars en 2006 soit plus de 3 ans d'importation. On constate donc que le Gouvernement se lance de nouveau dans des investissements massifs mais que ceux-ci ne ciblent pas directement le secteur industriel. On note d'ailleurs que ces investissements dans les infrastructures se traduisent par une très forte augmentation des importations de produits bruts de +70% en 2005. L'essor du BTP n'est donc pas internalisé, d'autant plus que ce sont des entreprises étrangères qui décrochent les plus gros contrats. L'appel d'offre pour deux des trois tronçons de l'autoroute Est-Ouest par exemple est remporté par des sociétés chinoise et japonaise, respectivement Citic/Crcc et Kojal. Le contrat qui est estimé à 11 milliards de dollars n'est absolument pas intégré à l'économie algérienne puisque la main d'œuvre est constituée d'ouvriers chinois.

⁵² Ministère des Finances, Direction Générale du Budget.

III.2. La gestion de la privatisation et des EPE sous le contrôle accru du politique

Figure 2. Organisation de la gestion et de la privatisation des EPE (2001)



Source: KASMI Djamilia - Diagnostic économique et financier des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel de l'économie algérienne, sous la dir. De Gérard KLOTZ, th. doct. : sciences économiques : Lyon 2 : 2008, p.559

L'organisation institutionnelle mise en place par l'Ordonnance 95-22 s'est révélée peu efficace. L'entrée en vigueur en août 2001 de l'Ordonnance 01-4 portant sur « l'organisation, la gestion et la privatisation des EPE » va profondément modifier la situation. Elle élargit la privatisation à toutes les EPE ne distinguant plus de secteur stratégique : « sont éligibles à la privatisation ; les entreprises publiques économiques relevant de l'ensemble des secteurs d'activité économique » (article 15). Le CNPE devient le Conseil des Participations de l'État (CPE) composé de 5 membres choisis parmi ministres et présidé par le chef du Gouvernement qui nomme les représentants de l'État aux conseils d'administration des EPE, détermine les politiques générales visant les participations d'État et approuve les dossiers de privatisation (article 9). Les holdings sont dissous (article 40) et 28 Sociétés de Gestion des Participations (SGP) les remplacent. Les SGP ont pour prérogative de gérer pour le compte de l'État les

titres détenus sur les entreprises publiques et sont dépouillées de l'attribut de propriétaire de ces titres. Il est également institué une commission de contrôle des opérations de privatisation et du comité de suivi (article 30). Le ministère chargé des participations d'État et de l'investissement est investi du rôle de superviseur central, il élabore les stratégies de privatisation qui sont ensuite validées par le conseil des ministres. Le retrait du statut de propriétaire fait des SGP des agents fiduciaires de l'État tout comme l'étaient les Fonds de Participation. Les membres de l'exécutif sont omniprésents dans toutes les institutions relatives à la gestion des EPE et à la privatisation. Il s'agit donc d'un retour de la gestion du secteur public par l'administration centrale qui tranche radicalement avec les politiques mises en place depuis 1988. De plus, cette réforme marque le retour à une logique de branches et de filières homogènes. En termes de résultats, voici le tableau récapitulatif produit par le MIPI :

Tableau 10. Privatisation par type de repreneur 2003-2007

Nombre d'opérations	2003	2004	2005	2006	2007	Total
Privatisation totale	7	5	50	62	68	192
Privatisation partielle (>50%)	1	2	11	12	7	33
Privatisation partielle (<50%)	0	3	1	1	6	11
Reprises par les salariés (RES)	8	23	29	9	0	69
Partenariats (joint-ventures)	4	10	4	2	9	29
Cession d'actifs a des repreneurs privés	2	13	18	30	20	83
Total	20	58	113	116	110	417

Source : Site Internet du MIPI, http://www.mipi.dz/index_fr.php?page=priv&titre=priv5 [consulté octobre 2017]

De 2003 à 2006 on dénombre donc 307 privatisations dont 124 privatisations totales. Malheureusement ces données ne nous renseignent pas sur la nature et la taille des entreprises privatisées. Elles n'ont donc que peu de sens. N. Grim notait cependant en 2004 que les deux seules entreprises notables privatisées étaient l'ENAD et le complexe sidérurgique d'El Hadjar qui ont été privatisées dans les années 1990 suite à des décisions provenant d' « un haut niveau politique.⁵³ »

⁵³ GRIM N., op. cit., p 63

III.3. Ala recherche d'investissements

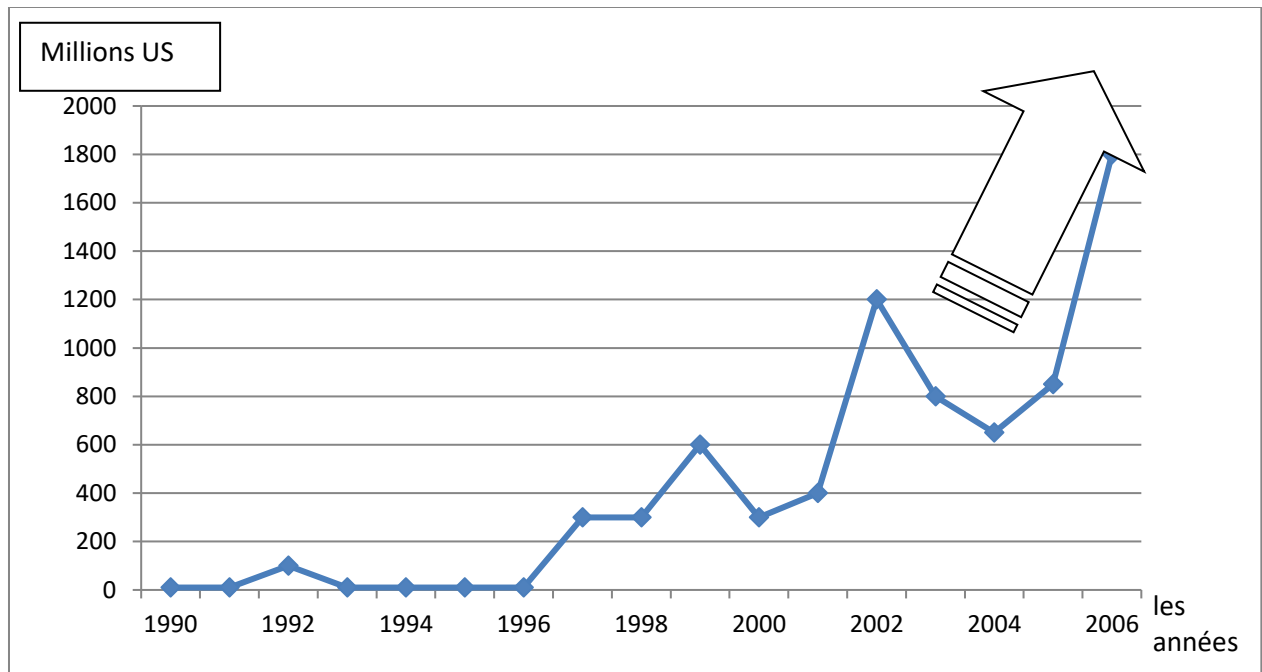
En août 2001, l'Ordonnance 01-03 vient réaménager le régime des investissements en abrogeant l'Ordonnance de 1993. L'objectif est de faciliter les démarches afin d'attirer les investisseurs locaux mais surtout les investisseurs étrangers sans lesquels les privatisations ne peuvent se mettre en place. L'Ordonnance 01-03 repose sur 2 institutions : l'Agence Nationale de Développement et de l'Investissement (ANDI) et le Conseil National de l'Investissement (CNI) créés en 2001. L'ANDI facilite les investissements, accorde des exemptions fiscales et parafiscales, ainsi que des avantages en matière d'investissements et apporte une assistance aux investisseurs pour les formalités administratives par la création d'un guichet unique au niveau de la structure décentralisée de l'agence (dans les faits, au niveau de la wilaya). Le CNI est chargé de définir la stratégie d'investissement et ses priorités, d'approuver les incitations fiscales et de donner une autorisation finale pour des programmes spéciaux d'investissement. La garantie du transfert du capital investi et de ses revenus est réaffirmée dans l'article 31 ainsi que l'égalité entre investisseurs algériens et étrangers (article 14) et l'indemnisation juste et équitable en cas de réquisition administrative (article 16). Enfin, Les révisions ou abrogations susceptibles d'intervenir à l'avenir ne s'appliquent pas aux investissements réalisés dans le cadre de la présente ordonnance à moins que l'investisseur ne le demande expressément (article 15). Enfin un certain nombre d'incitations fiscales sont accordées dans le cadre d'un régime dérogatoire spécial, pour les investissements dans certaines zones géographiques ou certaines branches jugées porteuses d'un intérêt stratégique pour l'économie algérienne. D'autre part, le code des investissements adopté en 2005 rend possible le paiement électronique dans tout le pays et réduit les étapes pour la création d'une société.

Les secteurs les plus attractifs tel l'énergie et les hydrocarbures ont été ouverts aux investisseurs par la loi n° 02-01 du 5 février 2002 qui pose les principes de la libéralisation des marchés de l'électricité et de la distribution du gaz et la loi de mars 2005 sur la libéralisation du secteur des hydrocarbures qui sépare le rôle commercial de Sonatrach des fonctions de régulateur et d'entité attribuant des contrats⁵⁴ et place donc la Sonatrach en concurrence avec les sociétés étrangères sur les contrats internes, sa participation n'étant plus automatique. Elle possède cependant une option de 51% sur tout nouvel investissement suite à

⁵⁴ Journal officiel de la République algérienne n°50, 19 juillet 2005, <http://www.mem-algeria.org/fr/legis/hydrocarbures-05-07.pdf> [consulté octobre 2017]

un amendement de 2006. Ces nouvelles législations permettent la reprise des IDE à partir de 2004 comme le montre le tableau suivant :

Figure 3 : Flux d'IDE 1990-2006



Source : CNUCED, 2006.

Cette hausse des IDE qui passent de 250 millions de dollars en 1998 à 1800 millions de dollars en 2006 ne suffit pas à expliquer la forte augmentation du nombre de privatisation en 2005. Les IDE restent concentrés dans le secteur de l'énergie bien que les secteurs des télécommunications, du tourisme et de l'industrie soient envisagés dans les intentions d'investissement. Cependant ces investissements étrangers restent très faibles comparés aux potentialités de l'Algérie. A titre d'exemple, la mission économique d'Alger dénombre 92 sociétés françaises implantées en Algérie qui offrent 6000 emplois, tandis que le Maroc compte 450 entreprises françaises employant 65000 personnes et que la Tunisie en compte 770 employant près de 60000 personnes⁵⁵. Interrogés par N. Grim, des investisseurs français (RENAULT, ACCOR, KPMG...) expliquent leur tiédeur par le manque de stabilité gouvernementale, l'absence d'un État de droit, la nécessité d'établir un réseau de passe-droit, la lourdeur de l'administration, l'archaïsme des banques et la difficulté à obtenir des terrains constructibles, lignes téléphoniques, branchements électriques et autres services de base.

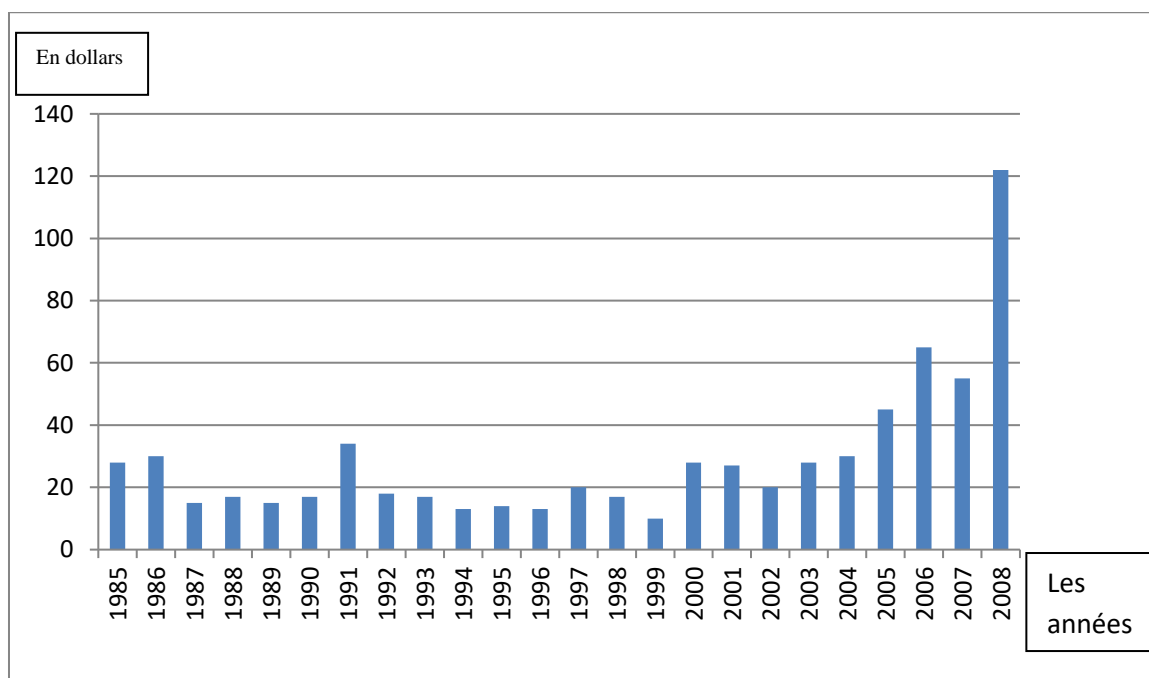
⁵⁵ Ambassade de France en Algérie, mars 2003 cité in GRIM N., L'Economie algérienne otage du politique, p 78

Enfin, beaucoup estime que l'État algérien ne fait aucun effort de communication⁵⁶. Il est bien évident que les investisseurs locaux sont également touchés par ces difficultés, sauf à s'établir dans le secteur informel.

III.4. Les hydrocarbures dominent toujours l'économie algérienne :

Le rétablissement de la situation économique en Algérie correspond à une période où le cours du pétrole a été particulièrement élevé comme le montre le graphique suivant :

Figure 4 : Evolution du cours du pétrole brut 1985-2008



Source ; <http://prixdubaril.com>[consulté octobre 2017].

Les hydrocarbures représentent 98% des exportations algérienne, 45% du PIB et 70% des recettes budgétaires en 2006. Il est à noter que la fiscalité ordinaire qui atteignait 20% du PIB hors hydrocarbures en 1980 ne représente plus que 13% du PIB hors hydrocarbures en 2004, ce qui traduit d'une part l'inefficacité de l'administration fiscale mais également le fait que les recettes de l'État reposent d'autant plus sur les hydrocarbures. Le Fond de Régulation des Recettes dispose de 30 milliards de dollars provenant uniquement d'un cours du pétrole très supérieur à l'hypothèse de 19\$ le baril retenue par les lois de finance. Il a pourtant dans le même temps servi à rééquilibrer le budget et à rembourser par anticipation une importante

⁵⁶ GRIM.N op. cit., p 80

partie de la dette extérieure. C'est donc principalement aux cours du pétrole exporté que l'Algérie doit sa bonne situation macro-économique, et non aux ajustements structurels.

Dans ce contexte, la loi de mars 2005 sur la libéralisation du secteur des hydrocarbures peut sembler dangereuse puisque ce sont précisément les hydrocarbures qui maintiennent l'économie algérienne et que, comme le précise H. Malti, « aucun pays pétrolier, membre de l'OPEP ou pas, n'a osé, à ce jour, renoncer à sa souveraineté sur ses propres richesses pétrolières et les livrer aussi facilement aux intérêts étrangers »⁵⁷. En effet la tentative de rachat de Unocal par la Cnooc aux États-Unis, qui a entraîné un véritable tir de barrage du Congrès contre la société chinoise⁵⁸, montre bien que même les États se disant les plus libéraux considèrent leurs réserves d'hydrocarbures comme un domaine stratégique où l'État a son mot à dire. La loi de mars 2005 n'est pas neuve, son projet avait déjà provoqué une grève de 48 heures en 2002 et avait été abandonné. L'UGTA n'a cependant pas protesté en 2005 et la décision a fait consensus au sein du gouvernement. Pour H. Malti, cette évolution a été motivée par la perspective des formidables rentes spéculatives que l'ouverture d'un marché concurrentiel des hydrocarbures autoriserait. Cette polémique montre assez bien que l'économie algérienne repose encore principalement sur les hydrocarbures.

III.5. L'industrie à l'abandon

Le secteur industriel enregistre de très faibles performances. Le secteur industriel manufacturier ne pèse que 5% du PIB total en 2007⁵⁹. Le secteur industriel privé enregistre une croissance de 3,4% en 2004 contre 5% en 2003. Ce recul s'explique selon le ministre de l'Industrie par la saturation du secteur industriel privé qui se traduit par une diminution des investissements. Le secteur industriel public connaît quant à lui une croissance de 1,4%⁶⁰. Cette faible activité s'explique par un taux d'utilisation de l'appareil de production bas, de nombreux dysfonctionnements entraînant des arrêts temporaires d'activité qui durent parfois jusqu'à 30 jours. Parmi ces dysfonctionnements on peut citer d'après une étude de l'ONS en 2005 : le manque d'approvisionnement en matières premières (pour 29% des industries publiques), les pannes d'électricité (pour 29% des industries publiques et 69% des industries privées) et les pannes dues à la vétusté du matériel (public : 67%, privé : 69%). Seul 27% des

⁵⁷ MALTI H., « L'Algérie et son pétrole », El Watan, 20 mars 2006

⁵⁸ AFP, « CNOOC abandonne l'achat d'Unocal », Le Devoir, 3 août 2005

⁵⁹ Source : Ministère des Affaires étrangères

⁶⁰ Rédaction du secteur économique, « Le chiffre de la semaine », El Watan, 11 avril 2005

industries ont des contrats d'exportation pour le premier trimestre 2006⁶¹. La diminution de l'activité industrielle provoque un certain nombre de faillites dans le secteur privé, les banques faisant preuve d'un zèle dans la liquidation que le propriétaire de la conserverie ACTOM qualifie d' « opération de sabotage économique planifié ». Dans le secteur du bitume, les difficultés financières des sociétés d'Annaba et de Sétif sont dues aux retards de livraisons des matières premières par une entreprise publique⁶². Ces exemples traduisent bien les difficultés des relations entre secteur public et privé qui n'ont pas pour habitude de collaborer, ce qui nuit à la mise en place d'une industrie nationalement intégrée.

L'industrie publique est en partie déficitaire, la SGP industrie manufacturière enregistre par exemple des actifs nets négatifs⁶³ ce qui devrait entraîner sa liquidation si le code du commerce était appliqué. Il en résulte qu'un certain nombre d'entreprises publiques sont des fantômes juridiques qui ne devraient pas exister en droit algérien. Pour y remédier, de nouveaux plans d'assainissement financier sont mis en place par le Trésor public. Ces plans visent d'une part à rééquilibrer la trésorerie des EPE et d'autre part à augmenter les fonds propres des banques publiques de 30 milliards de dinars afin de relancer l'investissement⁶⁴. Ces assainissements financiers, dans la plus pure tradition du pré-ajustement structurel, équivalent à la remise en place de la garantie de l'État qui entre en contradiction avec la législation sur la concurrence. De plus, les 35 milliards de dinars mobilisés pour combler les déficits des EPE auraient été attribués sans évaluation selon des sources bancaires⁶⁵, ce qui n'est pas conforme à l'article 84 de la loi de finance 2005. Si les lois ont évolué, les pratiques, quant à elles, demeurent en partie celles de l'économie dirigée.

Le management des entreprises publiques relève également de « l'autonomie dirigée » pour reprendre l'expression de Nordine Grim. L'Ordonnance sur les capitaux marchands de l'État imposait que les gestionnaires d'une entreprise possèdent au moins 20% de son capital afin de les responsabiliser⁶⁶. Ce point est cependant largement contourné par des artifices juridiques. Le salaire des PDG d'entreprises publiques fixé par les SGP entre 6 et 10 fois le salaire minimum, ne suscite pas non plus une forte motivation, d'autant moins qu'ils ne sont pas liés aux résultats de l'entreprise. De plus, la cooptation des cadres dirigeants se fait bien plus largement selon des logiques de clientélisme que sur la base d'aptitudes managériales.

⁶¹ BLIDI Amel « Industrie, l'activité en baisse », El Watan, 31 décembre 2005

⁶² DJABALI A., « Un mouvement qui gagne en ampleur », El Watan, 18 janvier 2006

⁶³ MEDJOUB K., « Industrie manufacturière nationale », El Watan, 7 avril 2005

⁶⁴ Rédaction nationale, « Assainissement financier des entreprises », El Watan, 24 octobre 2005

⁶⁵ SLIMANI Salah, « Budgétisation des déficits d'entreprises publiques », El Watan, 17 octobre 2005

⁶⁶ Article 619 du Code de l'Investissement

Ainsi l'avenir des managers dépend davantage des remaniements ministériels que de la remise du bilan d'activité de leur entreprise. La vocation du PDG est d'être le relais de son ministre de tutelle et on estime que 120 000 cadres ont été marginalisés (licenciements, retraites anticipées, congés spéciaux) pour des raisons politiques⁶⁷. Si les managers n'ont donc pas de pouvoirs réels de gestion ou d'initiative, ils restent cependant pénalement responsables de la mauvaise gestion de leur entreprise. En l'absence de directive explicite du ministère « de tutelle », les managers auront donc tendance à faire le choix de l'immobilisme. Il en résulte une vision à très court terme du management des entreprises publiques qui relève bien plus de l'agenda politique que d'une stratégie entrepreneuriale⁶⁸.

D'autre part, le secteur public est miné par les « actifs dormants », c'est à dire les moyens de production inexploités issus de la dissolution des 600 EPE et EPL au cours des années 90. Ces locaux, terrains, équipements et stocks qui n'ont pas été liquidés étaient déjà évalués en 1998 à 70 milliards de dinars par le CNPE⁶⁹. Ces actifs dormant voient leur valeur se déprécier et constituent une charge pour le secteur public en termes de gestion. Ainsi, une commission d'inspection a recensé plus de 100 usines appartenant au secteur public, laissées à l'abandon, voire même en ruine au niveau des zones de HassiAmeur et d'Es-Senia⁷⁰. Le Gouvernement commence à s'atteler à la question des actifs dormants en 2002 en confiant le dossier aux SGP concernées, cependant l'inventaire du foncier industriel public inoccupé, estimé à plus de 4000 ha, n'est établi qu'à partir de 2005⁷¹. La liquidation des actifs dormants n'est donc possible que si le gouvernement algérien en exprime clairement la volonté.

III.6. La remise en question du marché autorégulateur

Le processus de libéralisation du marché imposé en partie par le FMI n'a pas remporté un large consensus politique. Son coût social en termes de chômage, de pouvoir d'achat et de détérioration du statut du travailleur a été très lourd, voir traumatisant pour la population. Le processus de privatisation a souvent été perçu comme un bradage du secteur public, faisant de l'Algérie un pays où tout est à vendre. Le modèle de gestion socialiste a été abandonné au début des années 90, cependant dix ans plus tard l'économie algérienne est toujours totalement dépendante de la rente des hydrocarbures et présente une économie peu intégrée. Dans cette situation, l'État n'a pas fait preuve d'un volontarisme politique particulier,

⁶⁷ GRIM N., op. cit., p 44

⁶⁸ GRIM R., « Manager et management des entreprise publiques », El Watan, 17 octobre 2005

⁶⁹ GRIM N., op. cit., p 65

⁷⁰ B.A. « Secteur public, 100 usines laissées à l'abandon », El Watan, 2 novembre 2005

⁷¹ MAKHEDI M., « Les chiffres de HachemiDjaâboub », El Watan, 6 avril 2005

préférant renouer avec la gestion centralisée du secteur public et enchaîner les plans d'assainissement sans toutefois rendre le secteur rentable. Si la question de l'endettement a été réglée, l'Algérie est plus ou moins dans la même situation qu'au début des années 80 en ce qui concerne sa dépendance au marché extérieur. Cet immobilisme s'explique d'une part par l'absence d'un consensus politique sur le modèle économique à mettre en place mais également par l'intérêt au statu quo d'un certain nombre d'acteurs influents.

Le processus de privatisation est un cas exemplaire pour illustrer ce conflit d'intérêt. Le secteur public a été comme on l'a vu le moteur non pas du développement économique mais du développement des rentes spéculatives en économie administrée. Privatiser une entreprise publique revient donc à « scier la branche » sur laquelle certains responsables sont assis, ce qui entraînerait une sanction immédiate à l'égard du responsable de la privatisation. Les entreprises publiques ne sont donc privatisées que lorsqu'elles ne rapportent plus rien. Les rentes spéculatives ont ceci de pervers qu'elles représentent un échange gagnant-gagnant pour les deux « contractants ». D'une part, le responsable qui va permettre au chasseur de rente d'entrer sur un marché en situation de monopole administratif ou de rareté arbitraire va obtenir une rémunération, c'est la base de la corruption. D'autre part, le chasseur de rente va bénéficier d'une position de monopole lui permettant de dégager un surproduit plus important : la rente. Pour préserver ce système qui s'exerce au dépend du travailleur et du consommateur, il convient de maintenir un fort contrôle administratif sur l'activité économique et une offre inférieure à la demande. La corruption ne s'arrête cependant pas aux chasseurs de rentes spéculatives et aux membres de l'administration : le formidable essor de l'économie informelle témoigne de son aspect sociétal. Le sociologue Mohamed Hachmaoui affirme ainsi « qu'à la corruption noire des gens d'en haut répondent en écho les pratiques corruptives au quotidien des gens d'en bas. La prédation généralisée procède alors d'un fait total qui travaille à la perte de l'État⁷² . »

Si la privatisation illustre l'immobilisme de l'État, l'expansion de l'économie informelle démontre les dysfonctionnements de l'économie algérienne dont elle est à la fois une cause et une conséquence. L'économie informelle est une cause de dysfonctionnement car elle entraîne un manque à gagner en termes de recettes fiscales n'ayant aucune existence juridique mais surtout parce qu'elle livre une concurrence déloyale à l'activité productive officielle. De par sa nature, l'économie informelle est plus spéculative que productive,

⁷² «Interview de Mohamed Hachmaoui», El Watan, 6 avril 2003

recourant par exemple massivement à l' « import-import ». L'économie informelle est également une conséquence des dysfonctionnements de l'économie algérienne. En effet, si des acteurs économiques choisissent d'œuvrer dans la clandestinité alors que la demande intérieure est suffisamment forte pour que chacun trouve une place, c'est bien parce que cela leur permet de contourner les démarches administratives de création d'entreprise qui prennent plusieurs mois voire des années, de s'approvisionner sur le marché parallèle des devises, de s'affranchir des prélèvements obligatoires et de recourir aux services du marché informel souvent plus performant que les services publics (eau, électricité, transports...). Si le secteur informel parvient à peser l'équivalent de 40% du PIB algérien⁷³, ce qui fait de lui « le premier groupe privé du pays » selon l'expression du Forum des Chefs d'entreprises, c'est bien qu'un grand nombre d'agents estime plus rationnel d'agir en dehors du cadre légal, celui-ci offrant de toutes façons peu de garanties.

Le scandale d'El Khalifa Bank en 2003 qui a coûté près d'1,2 milliards de dollars au Trésor⁷⁴ a montré que le secteur privé devait être encadré par l'État et que libéralisation de l'économie ne devait pas rimer avec désengagement total de l'État, sous peine de pertes lourdes pour l'ensemble de la collectivité. En 2006, l'État algérien semble posséder les ressources financières et politiques pour orienter l'économie algérienne vers une économie productive, encore faut-il que les dirigeants aient la volonté de mettre en place les réformes et de faire appliquer des lois qui vont contre leurs intérêts personnels immédiats.

⁷³ MEZIANE I.A., « Près de 40% de l'économie algérienne est informelle », Le Maghreb, 7 novembre 2006

⁷⁴ ZEID M. « El Khalifa ou le scandale des scandales », Algeria interface, 13 juin 2003

Conclusion

De ce qui précède, nous pouvons en déduire que l'industrie cristallise l'échec de la politique de développement algérienne. L'État a consacré des investissements proprement gigantesques dans ce secteur, sans qu'il ne parvienne jamais à devenir le moteur du développement en mettant en place des capacités d'autofinancement, ni ne puisse satisfaire la demande intérieure. Cette faillite est responsable de l'excès d'importation et de l'endettement extérieur qui ont poussé le pays vers la crise de la dette et de la pénurie.

Ayant perdu toute légitimité sur le plan économique, le régime a dû recourir à la force armée pour maintenir son assise. Il a également dû céder aux injonctions du FMI et ouvrir en partie son économie. Ces deux éléments modifient totalement le rôle de l'État dans la politique d'industrialisation, ce qui s'est traduit par un désengagement depuis la fin des années 1990. Les bases de l'économie administrée ont été abolies sans qu'un nouveau système de répartition des richesses n'ait été mis en place. La conséquence de l'inefficacité actuelle de l'économie est la même que celle qui avait suivi les insuffisances de l'économie administrée.

Chapitre III

L'échec prévisible de la nouvelle politique industrielle

CHAPITRE 3 : L'ÉCHEC PRÉVISIBLE DE LA NOUVELLE POLITIQUE INDUSTRIELLE

Introduction

Le secteur industriel contribue dans le développement économique, ce qui a poussé les pouvoirs publics à chercher de nouvelles stratégies pour le développement de ce secteur important, en traçant des programmes et des perspectives après l'échec des anciennes stratégies industrielles, L'État peut-il mettre en œuvre un nouveau modèle qui sera nécessairement mixte ? C'est la question à laquelle nous allons tenter de répondre, en étudiant le projet de nouvelle stratégie industrielle (NSI).

Section 1. La stratégie industrielle de 2007 et 2009

I. La nouvelle stratégie industrielle de 2007

La nouvelle stratégie industrielle est le cadre consensuel de politiques publiques et d'initiatives des entreprises. L'État reconnaît que l'industrie est un élément de structuration de l'économie nationale et le processus d'industrialisation n'est ni au marché seul, ni à l'État seul. En réalité à en croire le rapport portant cette nouvelle stratégie, le contre-choc pétrolier de 1986, est une erreur féconde à méditer et la diversification de l'exportation est donc un enjeu crucial pour réduire la vulnérabilité de l'économie et une meilleure valorisation de la production nationale sur les marchés extérieurs par le développement d'exportation à forte valeur ajoutée.

I.1. Les raisons de la nouvelle stratégie industrielle

Dans le prolongement des réformes économiques, l'État algérien s'est doté en 2007 d'une nouvelle stratégie industrielle. Dans le cadre de cette nouvelle stratégie, les pouvoirs publics reconnaissent que les politiques mises en œuvre n'ont pas attaqué le mal en profondeur, se limitant à des arrangements du cadre institutionnel sans véritable restructuration. Ils admettent finalement que les mécanismes de marché ne peuvent constituer, à eux seuls, un levier de développement des économies en transition et que la seule référence à l'État ne peut constituer un projet de développement dans un environnement marqué par l'intensification de la compétition internationale. « Il ne faut pas moins d'État, mais un mieux d'État »⁷⁵. Cette nouvelle stratégie préconise en effet, un cadre de ce qui est appelé «

⁷⁵. CHERIET Athmane, op.cit. 2007, p.317

uninterventionnisme libéral »⁷⁶ car elle concilie une politique publique active dans l'industrie et un réengagement de l'État. Cette nouvelle vision du développement vise stratégiquement la construction de nouvelles formes d'insertion dans les marchés internationaux car « il s'agit aujourd'hui, pour l'économie algérienne qui subit déjà les coûts de la mondialisation, de trouver les voies et les moyens pour tirer des avantages que cette dernière présente »⁷⁷.

Plusieurs raisons enchevêtrées sont avancées pour expliquer cette nouvelle stratégie industrielle. Trois prennent le pas sur les autres causes. D'abord, la mise en évidence de la faiblesse de l'industrie algérienne en termes d'intensité technologique, de synergie, d'absence de capacités d'innovation et d'un management inadapté à l'économie de marché. L'économie formelle se réduit essentiellement à une économie de rente financée par les ressources naturelles, les cultures de rente et l'aide internationale. « De fait, elle n'est pas soutenue par une économie d'innovation puisque celle-ci est dès le départ écartée par la conception et les pratiques de développement admises »⁷⁸ et la rupture vis-à-vis de la dépendance extérieure escomptée ne s'est pas réalisée dans les faits.

Ensuite, la mondialisation accélérée des activités humaines a induit une expansion sans précédent de commerce international et la montée en puissance des pays émergents. Enfin, la puissance croissante de la techno science⁷⁹.

À partir de ce diagnostic interne et externe, l'Algérie a pris conscience de l'importance de se doter d'une stratégie qui pose les conditions d'un développement rapide et soutenu. Le rapport portant « la nouvelle stratégie industrielle tire trois conclusions ou convictions d'après Oussalem (2009) » :

- la première est la nécessité de dépasser les stratégies axées sur le marché intérieur, la stratégie industrielle proposée se veut une stratégie de développement ouvert articulée à un espace supranational, euromaghrébin ou européen.
- La seconde est la réhabilitation de l'industrie hors hydrocarbures comme « le moyen privilégié pour soutenir un processus endogène et une insertion avantageuse dans l'économie mondiale ».

⁷⁶M. O. Oussalem, op.cit. 2009

⁷⁷ Ministère de l'industrie et de la promotion des investissements, 2007

⁷⁸ ZAOUAL Hassan, Développement économique et innovation située, in LAPERCHE Blandine (dir.), l'innovation pour le développement, enjeux globaux et opportunités locales, Edition Karthala, Paris, 2008, p.148

⁷⁹ Techno-science sont les multiples sciences considérées dans leurs applications techniques (Helfer et al, 2004)

- La troisième conclusion est liée au rôle de l'État et des politiques publiques. La nouvelle stratégie est en effet axée sur l'implication de l'État comme « régulateur de l'économie », donc l'État est appelé à jouer le rôle d'un catalyseur dans la promotion des secteurs industriels porteurs de valeur ajoutée, voire des entreprises stratégiques innovatrices⁸⁰.

La nouvelle stratégie se fonde alors, sur la faculté des acteurs économiques à entreprendre et sur la disponibilité de l'État à promouvoir un cadre flexible et efficient.

I.2. Le contenu de la nouvelle stratégie industrielle

Les axes de la nouvelle stratégie industrielle de l'Algérie peuvent se résumer en quatre axes essentiels :

- L'identification des branches qui présentent un potentiel de développement et qui sont portées par le marché international. Promouvoir les secteurs porteurs et les entreprises capables de constituer des vecteurs de la croissance, voire de développement économique⁸¹ ;
- Déploiement sectoriel de l'industriel qui vise le passage des activités de simple procès vers progressivement des activités plus complexes et à plus forte valeur ajoutée ;
- Déploiement spatial de l'industriel qui devra obéir à une vision plus moderne et à des notions plus fécondes, telles que les Zones de Développement Industriel Intégré (ZDII), les Technopoles ou les Zones spécialisées ;
- Politiques de développement industriel qui couvre quatre grands domaines : mise à niveau des entreprises⁸² ; stimuler la créativité des entreprises et développer leur propre capacité à innover⁸³, le développement des ressources humaines⁸⁴ et la promotion de l'investissement direct étranger⁸⁵. La

⁸⁰Cheriet, 2007

⁸¹ A. cheriet, ibid, 2007.

⁸²Un programme de modernisation des entreprises

⁸³ Un système national d'innovation est mis en place pour soutenir une politique de promotion et de développement du progrès technique

⁸⁴ Le capital humain est à la fois un facteur de production et un puissant facteur favorisant l'absorption de technologies et la modernisation industrielle

⁸⁵ Orienter les apports extérieurs vers le financement des activités à haute intensité capitaliste et la diffusion des nouvelles technologies).

nouvelle stratégie industrielle est fondée sur deux principes : ouverture plus franche aux investissements étrangers et une politique de soutien à la création d'entreprises. Mais surtout, elle s'inscrit dans un contexte international qui a connu de profondes transformations. Ces transformations ont induit des exigences dont doit tenir compte toute stratégie industrielle.

Le rapport portant la nouvelle stratégie industrielle ne préconise pas un quelconque retour à une gestion administrative de l'économie, mais un projet de développement industriel qui exige la mobilisation des principaux acteurs et la construction de consensus. L'État joue dans ce domaine le « rôle du chef d'orchestre ». Sidi Boumedine (2013) à ce sujet note que l'État il ne se veut pas publiquement monopolistique, veut pourtant garder encore la haute main sur toutes les grandes actions, comme en témoigne la législation sur les banques, l'investissement international et privé, le foncier, etc. Il n'accepte pas d'être un acteur parmi d'autres, mais veut rester maître du jeu.

Alors que les autorités semblent afficher une volonté politique forte, avec l'objectif d'attirer et de maintenir des niveaux substantiels d'investissements étrangers et au moment où tout indiquait que la promotion des investissements allait vers plus d'approfondissement pour maintenir des niveaux substantiels d'investissements étrangers, la loi de finance complémentaire pour 2009 va encore une fois changer la donne.

II. La politique de partenariat obligatoire à partir de 2009

La promulgation de la loi de finance complémentaire pour 2009 va bouleverser toutes les attentes. La question des investissements directs étrangers est devenue préoccupante, ce qui accroît le doute sur leurs vertus. En effet, la loi a fait irruption dans le débat politique et public. Son caractère inattendu, imprévu, montre l'ampleur de la versalité dans le changement. La promulgation de cette loi a donné l'occasion à plusieurs opinions contradictoires de s'exprimer. Certains la justifient par le désir de l'État algérien de protéger son économie car ils rendent les investisseurs étrangers responsables de ce revirement étant donné que les espoirs placés en eux sont déçus. D'autres, pensent que cette loi est une remise en cause de la sécurité juridique. Les avis sur les causes des faibles résultats des investissements étrangers sont partagés. Certains les attribuent à l'insuffisance des réformes économiques pour permettre au pays de bénéficier significativement des externalités positives de l'investissement direct étranger (création d'emplois transfert de technologie et de savoir-

faire, accès aux marchés internationaux, etc.). D'autres indiquent que les obstacles à l'investissement en Algérie sont légion : un manque de formation dans les branches d'activités requises, la lenteur des procédures administratives et le manque d'infrastructures nécessaires.

La loi de 2009 a déconcerté l'opinion publique et les acteurs du terrain. Ces acteurs s'interrogent sur ses conséquences à la fois sur l'industrie et sur l'avenir des investissements en place. Pourtant rien ne présageait un tel revirement, d'autant plus que dans la nouvelle politique industrielle, une place importante est accordée à l'Investissement Direct Etranger. Par ailleurs, la publication en 2004 du rapport examen de la politique de l'investissement de l'Algérie, a pour objectif « d'aider l'Algérie à améliorer sa capacité à attirer des IDE et à en bénéficier. Sur le long terme, l'examen pourra stimuler l'innovation, le transfert de technologie, une coordination plus efficace entre les entreprises internationales et locales et le dialogue public-privé. Cela renforcera également les possibilités de l'Algérie de tisser des liens avec l'économie régionale et mondiale »⁸⁶.

Mais, le discours du président de la république en date du 26 juillet 2008 va remettre en cause la politique de laisser-faire et réorienter la politique vers plus d'implication de l'État. En effet, le chef de l'État a souligné les caractères insuffisants et inappropriés des investissements. Les investisseurs sont qualifiés de « prédateurs économiques » qui ne « jouent pas le jeu » et avoue finalement l'échec de la politique d'investissement. C'est alors que les investissements sont gelés jusqu'à la promulgation de la loi de 2009.

II.1. Le contenu de l'ordonnance n° 9-01 du 22 juillet pour 2009⁸⁷

La loi n°9- 01 du 22 juillet 2009 portant loi de finance complémentaire pour 2009 va encore une fois, changer la donne. De fait, la politique de « laisser-faire » va connaître un changement car cette ordonnance. Elle préconise un nouveau changement contextuel important.

II.1.1 Le cadre d'un partenariat obligatoire⁸⁸

En 2009, « l'heure est au partenariat ». C'est ainsi que la note le Moniteur du Commerce International⁸⁹. En effet, les investissements étrangers ne peuvent être réalisés que

⁸⁶ Rapport de la CNUCED, 2004, p.01

⁸⁷ Journal officiel n°44 du 26 juillet 2009.

⁸⁸ Art 58 de la loi de finance

⁸⁹ MOCI 2013, p.13

dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national, résident est majoritaire (51% au moins du capital social). Cette loi précise que par actionnariat national « il peut être entendu l'addition de plusieurs partenaires ». Toutefois, la loi de finance complémentaire ne prévoit pas d'effet rétroactif à cette mesure. Donc, à partir de 2009, la loi distingue d'une part, les investissements directs étrangers qui seraient en place en Algérie avant l'entrée en vigueur de la loi et d'autre part, l'investissement en partenariat, qui serait celui mis en place postérieurement à l'entrée en vigueur de la loi n°9-01 du 22 juillet 2009. Cette disposition est appliquée à l'ensemble des projets d'investissements étrangers et n'est pas limitée aux projets bénéficiant des avantages de l'ANDI.

En plus de l'investissement, la loi spécifie que « les activités de commerce extérieur ne peuvent être exercées par des personnes physiques ou morales que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident est égal au moins à 30% du capital social ». Par ailleurs, les investissements étrangers directs ou en partenariat sont tenus de présenter une balance en devises excédentaire au profit de l'Algérie pendant toute la durée de vie du projet et les financements nécessaires à la réalisation des investissements étrangers, directs ou en partenariat, à l'exception de la constitution du capital, sont mis en place par recours au financement local.

II.1.2. La procédure d'agrément

Tout projet d'investissement à réaliser dans les activités économiques de production de biens et de services doit être déclaré au préalable auprès de l'ANDI. Si dans la politique de laisser-faire les délais de réponse ont connu un raccourcissement important passant de deux mois, puis à un mois et à soixante-douze heures, la loi de finance complémentaire pour 2009, stipule la suppression des délais auxquels l'ANDI est tenue. Cette suppression de délai concerne également le droit de recours qui était de 15 jours qui suivent la notification de l'acte objet de la contestation. Il est porté à deux mois.

II.1.3. Les avantages accordés aux investisseurs

La loi de 2009, stipule que les investisseurs nationaux dont le montant des projets initiés est supérieur à 500 millions de dinars doivent adresser la demande d'avantages au titre du régime général au CNI. Elle accorde par ailleurs deux catégories d'avantages : les avantages liés à la réalisation et ceux liés à l'exploitation. Toutefois, la loi de finance

complémentaire pour 2009, pose des conditions pour l'octroi des avantages de régime général. En effet elle stipule que « L'octroi des avantages du régime général est subordonné à l'engagement écrit du bénéficiaire à accorder la préférence aux produits et services d'origine algérienne et le bénéfice de la TVA est limité aux seules acquisitions d'origine algérienne ». L'exception établie lorsqu'il est dûment établi l'absence d'une production locale similaire.

Pour bénéficier des avantages au titre de l'exploitation après constat d'entrée en activité établi par les services fiscaux à la diligence de l'investisseur pour une durée de cinq ans (elle était de trois ans en 2006) si l'investisseur créé plus de 100 emplois au moment du démarrage de l'activité⁹⁰.

II.1.4. Le crédit documentaire

Une autre mesure est celle liée « au paiement obligatoire des importations au moyen du seul crédit documentaire »⁹¹. Le crédit documentaire est l'engagement d'une banque(banque émettrice), à la demande et pour le compte de son client importateur (donneur d'ordre) de payer un montant défini au fournisseur (bénéficiaire) d'une marchandise ou d'un service contre la remise dans un délai déterminé des documents (strictement conformes et cohérents) qui prouveront que les marchandises ont été expédiées ou que les prestations ou services ont été effectués. L'obligation de paiement des importations au moyen du crédit documentaire est réaffirmée dans la loi de finance complémentaire pour 2010⁹². Toutefois, sont dispensées du recours au crédit documentaire les importations des intrants et de pièces de rechange réalisées par les entreprises productrices à condition que comme le spécifie cette loi : les importations répondent exclusivement aux impératifs de production, les commandes cumulées opérées dans ce cadre ne pourraient excéder le montant de deux millions de dinars (2.000. 000 DA) pour la même entreprise. Par ailleurs la loi de finance complémentaire pour 2010 spécifie que les importations de services sont exclues de l'obligation du crédit documentaire.

II.1.5. Le droit de préemption

La mesure relative à l'exercice du droit de préemption a été introduite par la loi de finance complémentaire pour 2009. La loi dispose que « l'État et les entreprises publiques

⁹⁰ Article 35 de la loi de finance 2010

⁹¹ Article 69 de la loi de finance 2009

⁹² Article 69 de la loi de finance pour 2010

économiques disposent d'un droit de préemption sur toutes les cessions de participations des actionnaires étrangers ou au profit d'actionnaires étrangers »⁹³.

L'exercice de ce droit a été explicité dans la loi de finance complémentaire pour 2010. Cette mesure repose sur deux dispositions : La première encadre les cessions de participations détenues dans des sociétés de droit algérien⁹⁴. Selon les termes de cette première disposition, l'État ainsi que les entreprises disposent d'un droit de préemption des actionnaires étrangers ou au profit d'actionnaires étrangers. Toute cession est subordonnée, sous peine de nullité, à la présentation d'une attestation de renonciation à l'exercice du droit de préemption, délivrée par les services compétents du ministère chargé de l'investissement après délibération du Conseil de Participation de l'État (CPE).

La deuxième disposition concerne la cession à l'étranger de participation détenue dans des sociétés détenant elles-mêmes des participations dans les sociétés de droit algérien⁹⁵. Les cessions totales ou partielles à l'étranger, des actions ou parts sociales des sociétés détenant des actions ou parts sociales dans des sociétés de droit algérien ayant bénéficié d'avantages ou de facilités lors de leur implantation sont subordonnées à la consultation préalable du gouvernement algérien. L'État ou les entreprises publiques conservent le droit de racheter les actions ou parts sociales de la société concernée par la cession directe ou indirecte⁹⁶.

Plusieurs auteurs sont unanimes pour accorder à la loi de finance complémentaire pour 2009, l'objectif de réduire le niveau des importations et favoriser l'émergence d'une industrie locale. Elle attribue au partenariat un rôle dans la relance de l'économie nationale et sur la diversification et la croissance du secteur industriel. Cette même logique est suivie par l'ANDI au travers du bulletin de l'ANDI (2010). Celui-ci a même souligné la nécessité de développer des alliances industrielles qui constituent pour les PMI, des opportunités d'élargir

⁹³ Article 62 de la LFC pour 2009

⁹⁴ Selon l'article 46 de la LFC pour 2010, la demande de l'attestation est présentée aux services compétents par le notaire chargé de rédiger l'acte de cession précisant le prix et les conditions de la cession. En cas d'exercice du droit de préemption, le prix est arrêté sur la base d'une expertise. L'attestation de renonciation est délivrée au notaire chargé de rédiger l'acte de cession dans un délai maximum d'un (1) mois à compter de la date du dépôt de la demande. En cas de délivrance de l'attestation, l'État conserve pendant une période d'une (1) année, le droit de préemption tel que prévu par le code de l'enregistrement en cas d'insuffisance du prix.

Le défaut de réponse par les services compétents pendant ce délai d'un (1) mois vaut renonciation à l'exercice du droit de préemption, sauf dans le cas où le montant de la transaction excède un montant défini par arrêté du Ministre chargé de l'investissement et lorsque cette transaction porte sur des actions ou parts sociales d'une société exerçant l'une des activités

Définies par le même arrêté qui d'ailleurs définira les modalités de recours à l'expertise ainsi que le modèle de l'attestation.

⁹⁵ Article 47 de la loi de LFC pour 2010

⁹⁶ Dans ce cas, le prix du rachat est fixé sur la base d'une expertise dans les mêmes conditions fixées à l'article 46

leur métier de base et d'envisager de solides possibilités de développement, en leur permettant également de diversifier la production. Selon l'ANDI, les alliances industrielles peuvent se traduire sous plusieurs formes de partenariat : technologique, financier et des contrats de gestion.

II.2. Les accords de partenariat noués dans le cadre de cette nouvelle politique

Le type de partenariat ciblé par l'ANDI vise en premier, la mise en commun de ressources pour la création, le développement ou la réhabilitation en Algérie, d'activités de production de biens et de services, entre un ou plusieurs opérateurs nationaux et un ou plusieurs opérateurs étrangers. Ensuite, il vise la constitution de sociétés dans l'une des formes prévues par le code de commerce et dont le capital est détenu au moins à 51% par l'actionnariat national. En outre, il vise également des projets présentant un budget devises excédentaires au profit du pays avec le recours au financement local pour leur réalisation. Enfin, des investissements ayant comme objectif commun, la réalisation de profits partagés par les partenaires et pouvant poursuivre en parallèle des objectifs propres de nature commerciale, technique, technologique, managériale et stratégique.

L'exemple le plus médiatisé est celui de la Société Nationale de Véhicules Industriels (SNVI) qui a noué quatre accords pour la création de joint-ventures. Le bulletin d'informations de l'entreprise pour 2011, note que « la SNVI est ouverte à toute forme de partenariat national et international dans le secteur de l'industrie de camions et bus, que se soit dans les nouvelles technologies, la conception et la fabrication de nouveaux produits, les procédés industriels, la fonderie et la carrosserie »⁹⁷. À cet effet, un plan de développement produit soutenu par des partenariats ciblés (Daimler et Renault) couvrant toute la gamme de l'automobile ou du véhicule industriel est entamé.

Dans ce cadre, plusieurs sociétés en partenariat sont créées ou sont en voie de concrétisation.

Le 22 mars 2011, un protocole d'accord de partenariat a été signé. Cet accord porte sur la modernisation et l'extension de la plateforme des centres de production de véhicules industriels situé à Rouïba. Ces partenariats ciblés ont pour objectifs stratégiques la substitution aux importations, l'accumulation et la maîtrise de savoir-faire nécessaire à l'industrie mécanique, la dynamisation de l'économie nationale par la création d'emplois et

⁹⁷ SNVI News, 2011

un fort tissu de fournisseurs nationaux de pièces et composants automobiles suivants les standards mondiaux et ce dans le cadre de l'intégration local.

La SNVI a conclu quatre accords de partenariat sous forme de société commune : la création une société commune pour la production de véhicules industriels de marque Mercedes-Benz ; une autre pour la production de véhicules légers tout terrain de marque Mercedes-Benz à Tiaret ; une autre pour la production des boîtes à vitesse à Rouïba avec l'équipementier automobile allemand ZF et une autre pour la production de véhicules particuliers de la gamme du groupe Renault à Oran. Renault a investi 50 millions d'euros pour produire 25 000 véhicules par an en 2014.

SONELGAZ a signé un accord pour la création d'une joint-venture signé avec l'américain General Electric pour la réalisation d'un nouveau complexe industriel de fabrication de blocs de puissance à Batna. La joint-venture nommée General Electric Algérie Turbines (GEAT) a pour mission de réaliser et d'exploiter ce complexe. Dans l'industrie pharmaceutique, trois protocoles d'accords pour la création de joint-ventures ont été signés. Deux sont signés par le groupe SAIDAL et un partenaire de l'Arabie Saoudite et l'autre avec le groupe amirati JULPHAR. Une autre joint-venture est conclue entre le laboratoire BIOPHARM et le laboratoire ASTRA ZENECA.

Dans l'agroalimentaire, Cristal Union a créé une joint-venture avec le groupe algérien J« la belle ». D'autres projets sont également conclus dans le bâtiment, la chimie, la mécanique et l'ingénierie. En 2013, un contrat pour la création d'une société en partenariat algéro-espagnole a été signé pour la production de 200 à 300 engins routiers de 5 à 25 tonnes à l'usine d'Ain Smara de Constantine. Le partenariat algéro-espagnol s'appuie sur le transfert de savoir-faire pour que l'Algérie acquière la technologie nécessaire pour la fabrication des équipements industriels tels que les engins des travaux, notamment le lancement de grands chantiers comme les autoroutes, le rail et les barrages.

Section 2. La nouvelle stratégie disparaît des priorités gouvernementales sur fond de crise financière internationale et de réforme institutionnelle

L'année 2008 est particulièrement marquée par l'option d'un troisième mandat Bouteflika qui nécessiterait une modification de la Constitution. De nombreux observateurs estiment que le soutien de l'Armée n'est plus acquis au président sortant et des listes de présidentiables commencent à circuler. C'est dans ce contexte que le chef du gouvernement Belkhadem est remplacé par Ouyahia le 23 juin 2008 à la surprise générale. Certains analystes estimeront que ce sont les réserves qu'il a émises à l'égard de l'Union Pour la Méditerranée qui lui ont été fatales. Cependant les dossiers principaux qui attendent Ouyahia sont la réforme de la Constitution et la mise en place d'un bilan acceptable de la dernière présidence. Se faisant, il devient l'artisan de la « ouhdathalitha » (troisième mandat) de Bouteflika alors que certains le voyaient en principal challenger. L'arrivée d'Ouyahia amène cependant un changement de leadership important. Au gouvernement, la vieille garde présidentielle est malmenée par le Premier Ministre qui ne se reconnaît aucune filiation avec le gouvernement Belkhadem.

Temmar qui conserve son poste et la NSI en font partie. Le Conseil des participations de l'État (CPE), présidé par le Premier ministre, ne se réunit pas une seule fois en 2008, bloquant toute décision d'investissement, de privatisation, de partenariat ou autre, soumise à son aval⁹⁸. Dans un discours du 26 juillet 2008, le Président Bouteflika s'attaque aux investisseurs étrangers qui rapatrient bien plus de bénéfices qu'ils ne réalisent d'investissement en Algérie⁹⁹. Il reconnaît ainsi l'échec de la politique d'attraction des IDE. Le scandale de la cession des cimenteries de Mascara et de M'sila, dans une opération purement financière, au géant français Lafarge, puis l'annonce de la vente de la société de télécom Djazzy à France Télécom ont provoqué une prise de conscience de l'État algérien qui a décidé le rachat des actifs de Djazzy.

L'État algérien exige un droit de regard destiné à empêcher les ventes de filiales à des groupes étrangers sans l'aval du gouvernement. D'autre part, le gouvernement annonce l'arrêt définitif des privatisations des banques et des compagnies d'assurances. Enfin, l'explosion de la

⁹⁸ F. TALAHITE, *op.cit* p

⁹⁹ TITOUCHE Ali, les aveux de Bouteflika sur l'investissement étranger : l'échec d'une politique. *El Watan*, 27 juillet 2008

facture des importations menace l'équilibre de la balance commerciale et des mesures sont envisagées visant à mettre en place des barrières à l'importation par Ouyahia¹⁰⁰.

Ces mesures, qui remettent en question les accords internationaux de l'Algérie notamment son partenariat avec l'Union Européenne et ses efforts pour intégrer l'OMC, marquent une rupture avec la politique de laisser faire des vingt dernières années. La NSI n'est, dès lors, plus en adéquation avec les nouvelles orientations du Gouvernement. Cependant personne n'en prend acte, celle-ci n'étant déjà plus vraiment à l'ordre du jour¹⁰¹.

Section 3. Relancer le secteur industriel algérien (les propositions)

Des actions et des objectifs sont tracés pour la relance de l'industrie nationale, une stratégie dans laquelle le département ministériel s'est engagé résolument. Pivot naguère du développement économique de l'Algérie, l'industrie a pâti ces dernières décades d'un déclin avéré, d'un déficit de vision et d'organisation, de l'échec des diverses dynamiques impulsées. Une situation de déclin à laquelle les différents exécutifs qui se sont succédé, ont voulu y remédier, sans disposer cependant d'une stratégie réellement offensive. Donc des différentes propositions apparaissent.

Les propositions

1. La politique socio-économique, depuis l'indépendance politique, a été menée exclusivement par l'Etat, avec plusieurs variantes d'organisation : autogestion, sociétés nationales, découpages des sociétés nationales, holdings, sociétés de gestion des participations de l'Etat (SGP) et, actuellement, l'on parle de groupes industriels. Or, l'efficacité d'une organisation est subordonnée d'abord à une cohérence et visibilité dans la démarche. Ensuite, celle-ci doit d'insérer au sein d'une stratégie de moyen terme.

2. Les paramètres macro-économiques de l'Algérie apparaissent comme positifs mais éphémère sans réformes structurelles. Les tendances relatives aux grands agrégats révèlent une macro-économie sous contrôle relatif fonction des aléas de la rente des hydrocarbures qui représente 97-98% des exportations totales. Aussi, le retour à l'endettement guette-t-il le pays horizon 2020 en cas de cours inférieur à 90 dollars/le baril de pétrole et de maintien du rythme actuel de la dépense publique qui se fonde sur un cours de 115-125 dollars/le baril.

¹⁰⁰ A. Mebtoul, 2013.

¹⁰¹ F. TALAHITE, op.cit, 2013.

En effet, si la balance commerciale a fortement bénéficié de la remontée des cours des hydrocarbures entre 2007 et 2012, depuis 2010, les importations suivent une tendance haussière, l'Algérie important 70% des besoins des ménages et des entreprises, qu'elles soient publiques ou privées, dont le taux d'intégration ne dépasse pas 15%, avec un dépérissement du tissu industriel (moins de 5% du produit intérieur brut). Les banques, notamment celles publiques, qui concentrent plus de 85% des crédits octroyés, se réduisent à des guichets administratifs. Elles sont malades de leurs clients, notamment les entreprises publiques (assainissement de plus de 60 milliards de dollars entre 1971 et 2013 mais 70% sont revenues à la casse de départ, ce qui montre que le blocage est d'ordre systémique).

3. L'héritage d'une économie administrée est fortement présent dans la philosophie et les pratiques de la vie économique et sociale. L'industrie publique est largement obsolète et concentre, comme démontré précédemment, des pertes totales malgré des assainissements répétés.

Les ressources du pays sont significatives mais basées sur des rentes qui contribuent à anesthésier les volontés de changement. En dépit de certaines réformes timides - paradoxe, plus le cours des hydrocarbures est faible plus on ressent le besoin de réformes - l'absence de mise en place d'un appareil productif augmente chaque jour davantage les difficultés que rencontrera le pays lorsque la rente tendra vers l'épuisement.

Le comportement actuel est de type « semi-rentier » et ne recherche pas la réforme en profondeur de l'économie, les considérations politiques à court terme l'emportant sur les perspectives à long terme. Tant que la majorité de l'électorat tirera ses revenus des emplois dans la fonction publique, qu'elle pourra bénéficier de services sociaux peu coûteux, les réformes fondamentales n'auront guère de chances de progresser de par l'opposition tant du grand public que de la technocratie censée mettre en œuvre ces changements.

4. L'Algérie s'est insérée (malgré elle) dans la division internationale du travail comme fournisseur exclusif d'énergie. La configuration autarcique de l'industrie, excepté les hydrocarbures, a renforcé sa dépendance (matières premières, équipement). Les exigences de l'outil réalisé ont accru la dépendance à l'égard des cours et des revenus pétroliers, seule source de flux financiers externes.

Le lancement de capacités industrielles a nécessité la mise en œuvre de contrats « clés - ou produits en main », avec recours aux techniques étrangères, d'où la dépendance

technologique. Le faible tissu industriel restant souffre d'une faible rentabilité et d'importants surcoûts propres aux économies dirigées, amplifiées par les systèmes de cooptation des personnels qui entraînent des sureffectifs et une gestion laxiste.

5. Le modèle à dominance étatique et à taux d'intégration verticale élevé va à l'opposé des nouvelles mutations mondiales. Les lourdeurs bureaucratiques (délais de négociation et de mise en place) et l'incertitude juridique (taux douaniers, fiscalité, réglementations) renforcent l'image d'un marché difficile et fermé, isolant l'Algérie des nouvelles mutations mondiales.

L'objectif de protection de l'industrie naissante a généré une gestion bureaucratique des procédures d'importation qui est devenue un terreau pour de nombreuses pratiques non conformes aux normes internationales. Les formalités de contrôle des changes restent encore largement interprétées par le personnel des banques qui garde la nostalgie de la puissance de son rôle de contrôleur.

Concernant l'investissement étranger, les multinationales recherchent classiquement des avantages comparatifs pour produire de façon compétitive pour un marché local solvable mais aussi pour un marché régional et/ou mondial, en intégrant leurs capacités commerciales et productives, d'où l'importance de l'intégration du Maghreb, pont entre l'Europe et l'Afrique, où l'Algérie pourrait trouver des avantages comparatifs. Le problème essentiel à résoudre est la mise en place de subventions ciblées budgétarisées par le parlement afin d'éviter des transferts artificiel des bénéfices par les prix de cession visant l'optimisation fiscale vers les lieux fiables et peu imposés. La distorsion de la concurrence et le monopole sont sources de surcoûts.

6. Le fait marquant en ce XXIème siècle est l'internationalisation des économies qui rend obsolètes les systèmes autarciques. La politique des Etats est souvent un dosage, voire une oscillation entre libéralisme et interventionnisme excessifs. La globalisation économique a été impulsée par les multinationales puis par les États ; désormais elle devient un phénomène politique et économique copié par les États eux-mêmes pour les grands secteurs stratégiques. Ce sont les États souverains qui signent les accords créant un cadre propice aux échanges, CEE, ALENA, ASEAN, MERCOSUR, les organismes supranationaux assurant souvent l'application des règles entre les partenaires. Ainsi, l'OMC, à laquelle veut adhérer l'Algérie est une institution chargée d'appliquer une législation et d'arbitrer les conflits entre les Etats membres par l'intermédiaire de l'ORG (organe de Règlement des Différents). Cela ne saurait signifier la fin du rôle de l'Etat mais un rôle stratégique dans la régulation. La problématique

de la mondialisation implique une politique d'ouverture maîtrisée de l'Algérie qui doit aborder les questions sous un autre angle. L'insertion dans l'organisation internationale de l'industrie et des services est une urgence pour l'Algérie qui doit prendre conscience de notions d'engagements de niveau de service, de qualité, et de la participation aux nouveaux réseaux mondiaux : logistique, Internet, financiers, distribution.

7. La CEE est le premier partenaire de l'Algérie et surtout le principal débouché à l'exportation tandis que les USA (révolution du gaz/ pétrole de schiste) représentent environ 15-20% des recettes de SONATRACH ; ils seront de rudes concurrents notamment sur le marché européen dès 2017. Dans le cadre de son adhésion à la CEE et éventuellement de son adhésion à l'OMC, l'Algérie est tenu d'ouvrir son champ de coopération multilatérale, ce qui devrait renforcer encore les échanges croisés, notamment en prenant des engagements sur le démantèlement de ses protections douanières (reportés à horizon 2020 au lieu de 2017) et l'ouverture graduelle de son marché avec notamment la lutte contre la sphère informelle (plus de 50% de la superficie économique) en l'intégrant par de nouveaux mécanismes économiques et non bureaucratiques autoritaires qui produisent l'effet inverse ; la réduction des quotas à l'importation pour les produits agricoles ; la mise en place d'un taux douanier maximal pour les produits industriels ; un accord sur les technologies de l'information ; la libéralisation du commerce des services et de l'accès au marché des services ; l'ouverture d'un champ large de partenariats multilatéraux tant régionaux qu'européens ; le renforcement des réformes structurelles dont la privatisation et la démonopolisation, dépassant le cadre d'un secteur public hypertrophié par rapport au secteur privé ; la révision des normes de gestion , l'Etat algérien dépensant deux fois plus que la moyenne des pays émergents pour avoir deux fois moins de résultats économiques et sociaux.

8. Les filières les plus dynamiques sont dérivées des hydrocarbures mais malheureusement sont fortement capitalistiques. Les activités les plus dynamiques sont à la fois capitalistiques et ne génèrent que peu d'emplois. Sur les dérivés du gaz, l'Algérie dispose d'un potentiel très fort attesté par des ACR exceptionnels (gaz naturel et certains dérivés de la pétrochimie - historiquement les engrais- ; chimie de synthèse de base - notamment l'ammoniac et l'acide nitrique à partir du reforming du gaz). Les autres produits en progression mondiale sur lesquels l'Algérie, en Co-partenariat avec les firmes étrangères qu'elles soient occidentales ou des pays émergents peuvent se réaliser dans maints segments : agriculture, tourisme, culture et surtout, en aval, la pétrochimie avec SONATRACH, l'électricité avec SONELGAZ, les énergies renouvelables, l'eau, le recyclage des déchets et aussi dans certains segments où

l'Algérie importe massivement (l'industrie de l'armement). Dans l'industrie civile nous avons des segments dans la mécanique, la métallurgie, l'industrie électrique, les matériaux de construction, les industries écologiques, la pharmacie, les nouvelles technologies, ainsi que l'éducation et la modernisation du système financier et le BTPH, avec les nouvelles méthodes de construction permettant de réduire les coûts et des économies d'énergie.

La Co-localisation suppose que l'Algérie puisse créer un fonds souverain. J'ai déjà proposé aux autorités que 10 à 15% des réserves de change puissent être consacré à un tel fonds, la réglementation actuelle ne permettant pas la sortie de capitaux pour ce genre d'investissement à l'étranger.

9. L'Algérie doit investir dans l'économie de la connaissance et les segments au sein de filières internationalisées pour avoir des avantages comparatifs. Pour densifier le tissu industriel, il faudrait renforcer les entreprises pilotes, améliorer les capacités des PME, la gestion de bases, les incitations en matière d'implantation, la promotion des réseaux d'entreprises, les fonctions de l'entreprise, les infrastructures contribuant à la chaîne logistique. Il faudrait aussi de supprimer les systèmes bureaucratiques de contrôle au profit de suivis a posteriori et informatisés tendant vers la simplification des formulaires. Il est également nécessaire de prévoir des modes de financement appropriés, comme les garanties de la prospection et des opérations de petite taille et de opérations d'encouragement des investissements internationaux dans l'industrie grâce à la promotion des réseaux, associations professionnelles, les normes et qualification.

Il s'avère urgent la promotion de la recherche développement - RD, avec des avantages fiscaux : appui à la recherche-développement, achat de technologies, amélioration de l'appui institutionnel et collaboration universités/secteur public/ entreprises privées. Les choix de développement des filières doivent être cohérents avec les tendances lourdes internationales. Les tendances incontournables à l'internationalisation des économies tendent à reléguer au second plan les politiques et contrôles nationaux au profit d'espaces économiques régionaux (CEE) ou mondiaux (OMC). La libre circulation des produits génère une hyper-compétitivité qui demande une réallocation rapide des ressources à l'échelle régionale (demain à l'échelle mondiale). Le maintien abusif de filières non compétitives équivaut à une subvention indirecte mais, surtout, en empêchant une optimisation des capitaux investis, il pénalise l'avenir des filières les plus dynamiques.

10. Pour l'Algérie, en plus de la mobilisation de l'épargne domestique (faible bancarisation), il devient urgent de mettre en place des réseaux pour une meilleure attractivité du pays aux IDE ainsi qu'aux fonds de la communauté émigrée. Ceci devrait être géré par le système bancaire, qui reste à moderniser car il ne dispose d'aucun des outils permettant de favoriser l'équipement, donc le développement de l'entreprise (par exemple : crédit-bail, escompte des traites, nantissement des marchés publics, etc.). L'important est donc la spécialisation non pas dans les branches mais dans la dynamique des produits car la spécialisation d'un pays dans le commerce international révèle sa compétitivité au moyen-long terme au niveau sectoriel.

D'une manière générale, le retour de la croissance passe par l'Etat de droit, une gouvernance renouvelée se fondant sur une plus grande moralité de ceux qui dirigent la cité. Du fait de tensions budgétaires à venir, la chute des cours des hydrocarbures étant durable dans le temps, cela implique une plus grande efficacité des dépenses publiques. Le cadrage pluriannuel des finances publiques constitue un instrument essentiel pour la mise en œuvre d'une politique de maîtrise des dépenses publiques. Il faut aussi procéder à une évaluation approfondie de l'efficacité des dépenses fiscales et sociales dont le montant dépasse un certain seuil.

Le développement industriel de l'Algérie devra impliquer également l'initiative locale pour initier des activités productives au sein d'éco-pôles régionaux où cohabiteraient entreprises publiques et privées, banques, administration, universités, centres de formation professionnelles et des acteurs de la société civile¹⁰².

¹⁰²Abderrahmane Mebtoul, «Propositions pour relancer le secteur industriel algérien», Le Maghreb, 2 novembre 2014

Conclusion :

Après la chute des prix de pétrole en 2008, l'économie algérienne s'est retrouvée face à une impasse financière, son projet de développement, s'appuyant sur les recettes tirées de l'exportation des hydrocarbures, a été alors sérieusement compromis, et la crise économique commence à manifester ce qui traduit à la disparition de la nouvelle stratégie industrielle, donc l'Algérie est à la recherche de nouvelles réformes économiques pour l'industrie par l'établissement d'autres stratégies industrielles basant sur l'industrie hors hydrocarbures, et d'autres sources de croissance pour le développement de son économie, pour cela, l'état mis en œuvre de relancer le secteur industrielle.

Conclusion générale

Le secteur industriel algérien a fait un long parcours depuis l'indépendance du pays. De l'industrie industrialisante au protectionnisme économique, en passant par les privatisations et les ajustements structurels, l'industrie algérienne aura connu une évolution perturbée, longue et complexe. Mais cela est en partie dû à la situation politique du pays qui a grandement contribué dans les différents desseins : industriel, économique et stratégique. L'industrialisation n'est pas seulement la création d'usines. Le problème n'est pas celui du choix entre industries lourdes et industries légères, mais celui de savoir quelles sont les branches d'industrie capables d'accélérer le processus général de développement.

La situation politique et sociale du pays a commencé à se détériorer avec la désindustrialisation du pays. Le pays est mis à genoux durant plus de dix ans et une crise multidimensionnelle est apparue. Le pays est poussé à opérer des transformations structurelles et industrielles, ce qui a coûté au pays le diktat du puissant FMI, des bailleurs de fonds mais aussi une orientation économique irréfléchie. L'économie de marché arrive et la privatisation des entreprises commence. L'Algérie a maintenu ses choix imposés par une conjoncture internationale et une situation financière, jusqu'au jour où la crise financière mondiale révèle au monde entier que la souveraineté des pays est menacée par cette mondialisation anarchique et sauvage.

L'Algérie décide ainsi de récupérer son pouvoir économique en prenant en main la gestion de la sphère économique, particulièrement de l'industrie. Plusieurs zones de turbulences sont traversées par l'industrie algérienne depuis 1962 et doit faire face aujourd'hui à l'émergence de nouveaux pays puissants, une évolution technologique effrénée et un marché mondial interconnecté. Malgré l'effort de nos dirigeants depuis l'indépendance, l'économie algérienne est vue très faible, mono exportatrice et la politique industrielle a échoué et continue d'être menée au point de détérioration.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- ANGELIER Jean Pierre « Economie industrielle », éléments de méthode, édit.O.P.U.1993
- BENABDALLAH Y, économie rentière et surendettement, spécificités de l'Algeriandisease, sous la dir. de René Sandretto, th. Doc. : Gestion : Lyon 2 : 1999,
- BENISSAD Mohemmed el Hocine, Algérie, restructurations et réformes économiques (1980-1993), Ed O.P.U, 1994.
- BLIN Louis, L'Algérie du sahara au sahel, Paris, l'Harmattan, 1990.
- BRAHIMI Abdelhamid, , Stratégies de développement pour l'Algérie, Paris, Economica, 1992.
- Brule J.C et FONTAINE J. l'Algérie ; volontarisme étatique et aménagement du territoire, Alger, 1986
- DAVIE.A, « Les politiques industrielles », 2e Edition, Paris, 1989
- GOUMEZIANE Smail, le mal Algérien : économie politique d'une transition inachevée, 1962-1994, Paris, Fayard, 1994.
- GRIM Noredine, L'économie algérienne otage de la politique, Alger, Casbah Edition, 2004
- HIRSCHHAUSEN, Du combinat socialiste à l'entreprise capitaliste, une analyse des réformes industrielles en Europe de l'Est, Paris, l'Harmattan, 1996.
- JULIEN Pierre André et MARCHESNAY Michel, « Economie et stratégie industrielle », Economica,1997
- MORVAN .Y, « Fondements d'Economie Industrielle », édition, Economica, 2e édition, Paris, 1991
- NAAS Abdelkrim, Le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché, Paris, Maisonneuve et Larose, 2003.
- R. ARENA et L.BENZONI et J. DE BANDT et P.M. ROMANIE, «Traité d'économie industrielle »,édition, Economica, Paris, 1988.
- SADI Nacer-Eddine, la privatisation des entreprises publiques en Algérie : objectifs, modalités et enjeux, l'Harmattan, 2005.
- ZAOUAL Hassan, Développement économique et innovation située, in LAPERCHE Blandine (dir.), l'innovation pour le développement, enjeux globaux et opportunités locales, Edition Karthala, Paris, 2008

Thèses et mémoires

- BEKOUR Farida « les modes de modernisation des entreprises publiques algériennes : les stratégies de redéploiement », thèse de doctorat sciences, UMMTO, FSESG, 2011,2012
- CHEREIT Athmane, Mondialisation et stratégies industrielles :cas de l'Algerie, Thèse de doctorat d'Etat, université MENOURI, Constantine, 2007.
- CHIGNIER Antoine, Séminaire Économie nationale du Monde Arabe, les politiques industrielles de l'Algérie contemporaine, le développement en faillite des relations

entre l'ETAT et appareil de production dans une économie en développement,
UNIVERSITÉ LYON 2, Institut d'Etudes Politiques de Lyon, 7 septembre 2009

- DALI. Fatiha, «Evolution et perspectives de la politique industriel en Algérie», thèse magister, 2008.
- KASMI Djamila - Diagnostique économique et financier des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel de l'économie algérienne, sous la dir. De Gérard KLOTZ, th. doct. : sciences économiques : lyon 2 : 2008

Documents divers

- EDWIGE DUBOS-PAILLARD, cours master 1, l'industrie dans les pays du tiers monde.
- ONS, Comptes économiques, Alger, diverses années.
- Rapport de la CNUCED, 2004
- Journal officiel n°44 du 26 juillet 2009.

Articles

- Abderrahmane Mebtoul, « Propositions pour relancer le secteur industriel algérien », Le Maghreb, 2 novembre 2014
- AFP, « CNOOC abandonne l'achat d'Unocal », Le Devoir, 3 août 2005
- “Interview de Mohamed Hachmaoui”, El Watan, 6 avril 2003
- Rédaction du secteur économique, « Le chiffre de la semaine », El Watan, 11 avril 2005
- Rédaction nationale, « Assainissement financier des entreprises », El Watan, 24 octobre 2005
- BLIDI Amel, « Industrie, l'activité en baisse », El Watan, 31 décembre 2005
- BLIDI Amel, « Remboursement par anticipation des dettes extérieures », El Watan, 19 septembre 2006
- BLIDI Amel, « Secteur public, 100 usines laissées à l'abandon », El Watan, 2 novembre 2005
- DJABALI A., « Un mouvement qui gagne en ampleur », El Watan, 18 janvier 2006
- GRIM R., « Manager et management des entreprise publiques », El Watan, 17 octobre 2005
- MAKHEDI M., « Les chiffres de HachemiDjaâboub », El Watan, 6 avril 2005
- MALTI H., « L'Algérie et son pétrole », El Watan, 20 mars 2006
- MEDJOUB K., « Industrie manufacturière nationale », El Watan, 7 avril 2005

- MEZIANE I.A., « Près de 40% de l'économie algérienne est informelle », Le Maghreb, 7 novembre 2006
- SLIMANI Salah, « Budgétisation des déficits d'entreprises publiques », El Watan, 17 octobre 2005
- TITOUCHE Ali, les aveux de Bouteflika sur l'investissement étranger : l'échec d'une politique. El Watan, 27 juillet 2008
- ZEID M. « El Khalifa ou le scandale des scandales », Algeria interface, 13 juin 2003

Sites internet

- ONS, <http://www.ons.dz/-Statistiques-de-2001-a-2007-.html> [consulté novembre 2017], Statistiques économiques 2001-2007.
- La Banque d'Algérie, http://www.bank-of-algeria.dz/rapport_ba/chap_03_06.pdf [consulté novembre 2017], Rapport de la Banque d'Algérie 2006
- MIPI, http://www.mipi.dz/index_fr.php?page=priv&titre=priv5 [consulté octobre 2017]
- Journal officiel de la République algérienne n°50, 19 juillet 2005, <http://www.mem-algeria.org/fr/legis/hydrocarbures-05-07.pdf> [consulté octobre 2017]
- <http://prixdubaril.com> [consulté octobre 2017]

Textes réglementaires

- l'article 46 de la LFC pour 2010, la demande de l'attestation est présentée aux services compétents par le notaire chargé de rédiger l'acte de cession précisant le prix et les conditions de la cession. En cas d'exercice du droit de préemption, le prix est arrêté sur la base d'une expertise
- Décrets exécutifs 96-104 et 96-105

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableaux

TableauN° 1 :L'investissement productif et improductif en million de DA.....	20
TableauN° 2 : La structure des investissements : 1963-1966	20
TableauN° 3 : Le plan triennal de 1967 a 1969	22
TableauN° 4 : Le premier plan quadriennal	23
TableauN° 5 : Investissements en millions de DA, plan 1974 – 1977	24
TableauN° 6 : Investissements public en 1977, en milliards de DA	25
TableauN° 7 : Evolution de taux d'investissements par rapport au PIB	26
TableauN° 8 : La structure de la croissance au PIB %	27
TableauN° 9 : Répartition des EPE entre huit fonds de participation	32
TableauN° 10 : Privatisation par type de repreneur 2003 – 2007	49

Figures

Figure N° 1 : Importations par types de produits	36
FigureN° 2 : Organisation de la gestion de la privatisation des EPE 2001	48
FigureN° 3 : Flux d'IDE 1990-2006.....	51
FigureN° 4 : Evolution du cours du pétrole brut 1985-2008	52

LISTE DES ABREVIATIONS

ANDI : Agence National de Développement et de l'Investissement

BAD : Banque Algérienne de Développement

BVM : Bourse de Valeurs Mobilière

CEE : Communauté Economique Européenne

CNI : Conseil Nationale de l'Investissement

CNP : Conseil National de Privatisation

CPE : Conseil des Participations de l'Etat

CNPE : Conseil Nationale aux Participations de l'Etat

CNUCED : Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement

DA : Dinars Algérien

EPE : Entreprises Publiques Economiques

EPL : Entreprises Publiques Locales

FIS : Front Islamique du Salut

FMI : Fonds Monétaire Internationale

FRR : Fond de Régulation des Recettes

GEAT : Général Electric Algérie Turbines

HCE : Haut Comité d'Etat

IDE : Investissements Directe à l'Etranger

ISMME : Industrie Sidérurgie, Métallurgie, Mécanique et Electrique

LFC : Loi de Finance Complémentaire

MIPI : Ministère de l'Industrie et de la Promotion des Investissements

MSP : Mouvement de la Société pour la Paix

NSI : Nouvelle Stratégie Industrielle

OMC : Organisation Mondial de Commerce

ONS : Organisation Nationale des Statistiques

OPEP : Organisation des Pays Exportatrices de Pétrole

ORG : Organe de Règlement des Différents

PAS : Plan d'Ajustement Structurel

PDG : Président Directeur Général

PED : Pays En Développement

PIB : Produit Intérieur Brut

PME : Petit Moyenne Entreprises

RD : Recherche Développement

RND : Rassemblement National Démocratique

SNS : Société Nationale pour la Sidérurgie

SNTA : Société Nationale pour le Tabac et les Allumettes

SGP : Société de Gestion des Participations

SOMEA : Société pour la Construction Mécanique et Aéronautique

SONELGAZ : Société Nationale de l'Electricité et du Gaz

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UGTA : Union Général des Travailleurs Algériens

USA: United State of American

USD: United State Dollar

VF : Versement Forfaitaire

ZDII : Zones de Développement Industriel Intégré

Table des matières

Introduction générale.....	1
Chapitre1 : Généralités sur l'industrie et la politique industrielle.....	4
Introduction	4
Section1 : L'industrie.....	4
I.Définition.....	4
II. Les bases de constitution d'une industrie.....	5
Section2 : La politique industrielle.....	5
I. Définition.....	5
II. Typologie des stratégies d'industrialisation	7
II.1. La stratégie d'industrialisation par substitution et de remontée de filières.....	7
II.2. L'industrie par industrie industrialisante.....	8
II.3. L'industrialisation extravertie par les exportations et l'alliance avec les entreprises multinationales.....	8
III. Les composantes et instruments de la politique industrielle.....	9
III.1. Les composantes d'une politique industrielle.....	9
III.1.1. Des objectifs stratégiques.....	9
III.1.2. L'affectation des moyens.....	10
III.1.3. Un modèle organisationnel.....	10
III.2. Les instruments de la politique industrielle.....	10
IV. Les différents types de la politique industrielle.....	11
IV.1. Les politiques réglementaires.....	12
IV.2. Les politiques fonctionnelles.....	12
IV.3. Les politiques de transfert.....	13
IV.4. Les politiques structurelles de développement industriel.....	13
V. Les dimensions des politiques industrielles.....	13
V.1. Les finalités.....	14
V.2. Les domaines.....	15
V.3. Les formes.....	15

V.4. Les instruments.....	15
Conclusion	16
Chapitre2 : Etude historique des politiques industrielles en Algérie	18
Introduction	18
Section1 : La domination du secteur public durant la période allant de 1962 à 1985	18
I.1. La période de 1962 à 1966.....	19
I.2. La période de 1966 à 1980.....	21
I.2.1. Durant la période du premier plan triennal (1967 à 1969)	22
I.2.2. Durant la période du premier plan quadriennal (1970 à 1973).....	23
I.2.3. Durant le deuxième plan quadriennal (1974 à 1977).....	24
I.3. La période de 1980 à 1985.....	26
I.3.1. La restructuration organique.....	27
I.3.2. La restructuration financière.....	27
Section2 : Sortir de l'économie dirigée : 1986 - 2006	29
I. La période de 1986 à 1993.....	29
I.1. La diminution des recettes extérieures impose des mesures d'austérité.....	30
I.2. L'autonomie de secteur publique	31
I.3. La libéralisation des prix	34
I.4. La mise en valeur de l'investissement privé.....	35
I.5. La politique d'importation anti-pénurie aggrave les déséquilibres.....	36
II. La période de 1994 à 1997.....	38
II.1. Des signes positifs au plan macroéconomique.....	38
II.2. Les holdings publics remplacent les fonds de participation.....	39
II.3. les différentes formes de privatisation.....	40
II.4. Restructuration, dissolution et assainissement.....	42
II.5. La déréglementation permet la croissance de l'industrie privée.....	43
II.6. L'industrie publique, première victime de l'ajustement.....	44

III. La période de 1998 à 2006.....	45
III.1. La stabilisation des grands indices macroéconomiques permet l'expansion budgétaire.....	46
III.2. La gestion de la privatisation et des EPE sous le contrôle accru du politique.....	48
III.3. A la recherche d'investissements.....	50
III.4. Les hydrocarbures dominent toujours l'économie algérienne.....	52
III.5. L'industrie à l'abandon.....	53
III.6. La remise en question du marché autorégulateur.....	55
Conclusion	58
Chapitre3 : L'échec prévisible de la nouvelle politique industrielle.....	60
Introduction	60
Section1 : La stratégie industrielle de 2007 et 2009.....	60
I. La nouvelle stratégie industrielle de 2007.....	60
I.1. Les raisons de la nouvelle stratégie industrielle.....	60
I.2. Le contenu de la nouvelle stratégie industrielle.....	62
II. La politique de partenariat obligatoire à partir de 2009.....	63
II.1. Le contenu de l'ordonnance n°9-01 du 22 juillet pour 2009.....	64
II.1.1. Le cadre d'un partenariat obligatoire.....	64
II.1.2. La procédure d'agrément.....	65
II.1.3. Les avantages accordés aux investisseurs.....	65
II.1.4. Le crédit documentaire.....	66
II.1.5. Le droit de préemption.....	66
II.2. Les accords de partenariat noués dans le cadre de cette nouvelle politique.....	68
Section2 :La NSI disparaît des priorités gouvernementales sur fond de crise financière internationale et de réforme constitutionnelle.....	70
Section3 : Relancer le secteur industriel algérien (les propositions).....	71
Conclusion	77
Conclusion générale.....	78

Bibliographie.....	79
Liste des tableaux et figures.....	82
Liste des abréviations.....	83